Rapport annuel de gestion 2016-2017

Conseil supérieur de l'éducation

depuis 1964

Québec

Rapport annuel de gestion 20**16**-20**17**

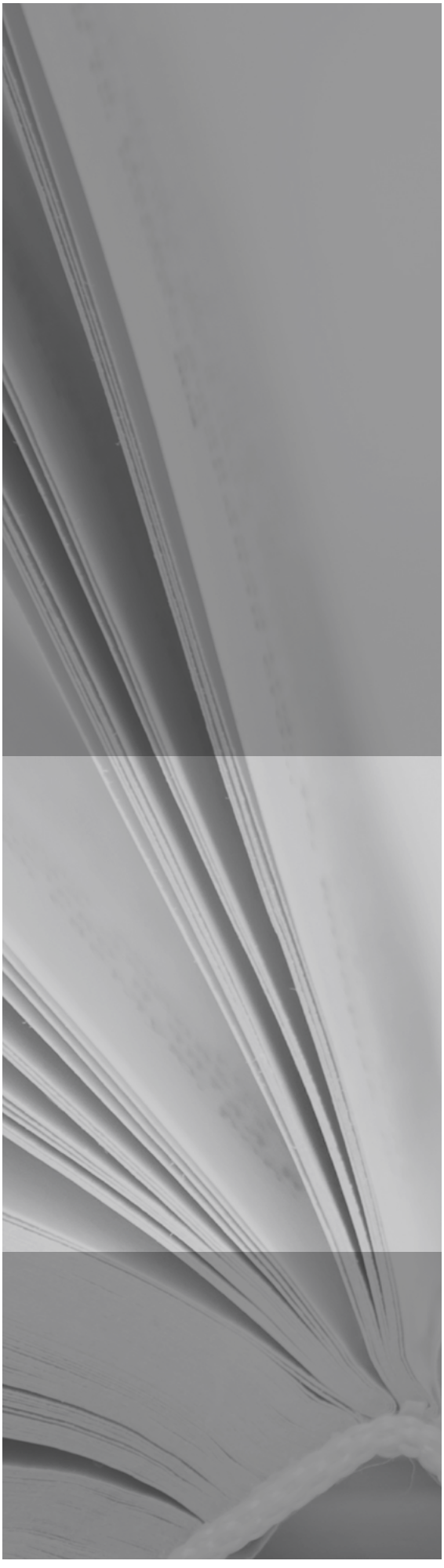

Conseil supérieur
de l'éducation

depuis 1964

Québec

Pour obtenir de l'information complémentaire sur le Conseil supérieur de l'éducation, composez le 418 643-3850 ou consultez le site Web www.cse.gouv.qc.ca.

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 978-2-550-79080-8 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-79081-5 (version PDF)
ISSN 1711-1722 (version imprimée)
ISSN 1719-0622 (version PDF)

© Gouvernement du Québec, 2017

Toute demande de reproduction doit être faite au
Service de gestion des droits d'auteur du gouvernement du Québec.

Ce document a été produit dans l'esprit d'une rédaction épicène, c'est-à-dire d'une représentation équitable des femmes et des hommes.

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi sur l'administration publique, je vous transmets le rapport annuel de gestion du Conseil supérieur de l'éducation pour l'année 2016-2017.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport,

Sébastien Proulx
Québec, septembre 2017

Monsieur Sébastien Proulx
Ministre de l'Éducation,
du Loisir et du Sport

Madame Hélène David
Ministre responsable de l'Enseignement supérieur

Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,
Madame la Ministre,

Par la présente, j'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2016-2017* du Conseil supérieur de l'éducation, conformément aux exigences de la Loi sur l'administration publique.

Le *Rapport annuel de gestion 2016-2017* du Conseil supérieur de l'éducation énonce sa mission et ses valeurs et présente les objectifs qu'il s'est fixés pour cette période.

Au chapitre de la composition du Conseil, en 2016-2017, le gouvernement du Québec n'a procédé à aucune nouvelle nomination. Aussi, au 31 mars 2017, cinq sièges étaient inoccupés à la table du Conseil.

De plus, comme chaque année, le Conseil a procédé à la nomination de nouvelles personnes pour remplacer les membres de ses commissions dont le mandat arrivait à échéance. Les présidentes et les présidents ainsi que les personnes chargées de la coordination des commissions ont ainsi accueilli, en septembre 2016, 23 nouveaux membres. En plus de permettre de situer leur contribution et leur engagement citoyen et bénévole au regard de la mission générale du Conseil et de les informer quant à son code d'éthique et de déontologie, cette rencontre d'accueil a permis de présenter aux nouveaux membres le Conseil, ses modes de fonctionnement et les travaux en cours au sein de leur commission respective. Au fil de l'année, un nouveau membre s'est ajouté.

Au cours du présent exercice, les activités du Conseil ont été principalement consacrées à la recherche et à des enquêtes auprès de divers acteurs du domaine de l'éducation en vue de la préparation d'avis et de rapports. Toutefois, certains des travaux ont connu leur aboutissement. Ainsi, le 19 octobre 2016, le Conseil publiait son rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016, intitulé *Remettre le cap sur l'équité*. Puis, en novembre 2016, il rendait public son avis d'initiative intitulé *L'éducation populaire : mise en lumière d'une approche éducative incontournable tout au long et au large de la vie*.

En ce qui a trait aux avis que le Conseil doit produire conformément aux dispositions de sa loi constituante, le Conseil a rendu public, en septembre 2016, un avis portant sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur les autorisations d'enseigner. Il publiait également, en mars 2017, un avis sur l'introduction d'un cours obligatoire d'éducation financière en 5e secondaire à compter de l'automne 2017.

Enfin, au cours du dernier exercice, le Conseil a publié trois mémoires. En novembre 2016, le Conseil rendait publics deux mémoires dans le cadre des consultations menées par la ministre responsable de l'Enseignement supérieur concernant la création du Conseil des collèges du Québec, du Conseil des universités du Québec et de la Commission mixte de l'enseignement supérieur. Toujours en novembre, dans le cadre des consultations sur la réussite éducative au Québec, le Conseil supérieur de l'éducation rendait public un mémoire dans lequel il met en avant cinq idées-forces qu'il juge prioritaires pour l'élaboration d'une politique visant la réussite éducative des jeunes et des adultes.

Voilà présentées certaines des activités de 2016-2017. Celles-ci illustrent sans contredit la volonté du Conseil d'accomplir sa mission et d'y consacrer les efforts nécessaires tout en relevant les défis auxquels il fait face en matière de continuité, d'adaptation et d'innovation.

La pertinence et la qualité des avis et des rapports du Conseil reposent sur la rigueur des processus qui mènent à leur production. La réflexion du Conseil résulte de délibérations entre ses membres, lesquelles sont alimentées par des études documentaires, par l'audition d'experts ainsi que par des consultations menées auprès d'acteurs de l'éducation directement engagés sur le terrain. Les publications du Conseil sont ainsi le fruit d'un travail collectif, réalisé autant par le personnel de la permanence du Conseil que par les membres bénévoles des instances, sans oublier, bien sûr, toutes les personnes que le Conseil consulte lorsqu'il prépare un avis ou un rapport. Je tiens à les remercier très sincèrement.

Pour conclure, je désire souligner le travail de tous les membres du Conseil, de ses commissions et du Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation, et les remercier pour leur engagement citoyen. Ce sont plus de 80 personnes dévouées qui, à titre citoyen, permettent à l'organisme de produire des avis et des rapports qui éclairent les décisions ministérielles et gouvernementales et qui informent les parties prenantes.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente par intérim,

Lucie Bouchard
Québec, septembre 2017

DÉCLARATION
DE LA PRÉSIDENTE PAR INTÉRIM DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

À titre de présidente par intérim du Conseil supérieur de l'éducation, j'assume la responsabilité de l'information et des résultats contenus dans le présent rapport annuel de gestion. Cette responsabilité porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de ces renseignements.

Le Rapport annuel de gestion 2016-2017 décrit fidèlement la mission, les valeurs et la vision du Conseil supérieur de l'éducation et présente les orientations, les objectifs et les indicateurs de son plan stratégique. Il rend compte des résultats obtenus au cours de l'année.

À ma connaissance, l'information contenue dans ce rapport est fiable. Elle correspond à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2017.

La présidente par intérim,

Lucie Bouchard

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 Présentation du Conseil supérieur de l'éducation 11

1.1 Le Conseil 12

1.2 Les commissions 13

1.3 Le Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation et les autres comités de travail 13

1.4 Le secrétariat et les ressources 14

1.5 Les collaborateurs et les partenaires 14

PARTIE 2 Résultats au regard des objectifs stratégiques 15

2.1 ENJEU 1
Une organisation reconnue pour la qualité et la pertinence de ses productions et par son rayonnement 16

Orientation 1
Conseiller le ou la ministre et éclairer les parties prenantes du milieu de l'éducation en favorisant une meilleure compréhension des enjeux du système éducatif et par le rayonnement de la pensée du Conseil 16

Objectif 1 : Éclairer la prise de décision et proposer au ou à la ministre ainsi qu'aux parties prenantes du milieu de l'éducation une lecture des enjeux actuels et prospectifs pour le système éducatif québécois 16

Objectif 2 : Faire connaître le caractère distinctif de sa mission et sa contribution au développement de l'éducation 22

Objectif 3 : Favoriser l'appropriation des publications du Conseil par les acteurs de l'éducation, les milieux intéressés et la population 25

Orientation 2
Maintenir une expertise de haut niveau pour répondre à la diversité des mandats 32

Objectif 4 : Favoriser la mise à contribution d'une expertise diversifiée pour assurer l'efficacité et l'efficience de l'organisation 32

2.2 ENJEU 2
Une participation représentative et inclusive 35

Orientation 3
Être un reflet dynamique de la société québécoise dans sa diversité sociale et sa pluralité des points de vue et des valeurs 35

Objectif 5 : Mettre en œuvre les moyens qui favorisent la qualité des délibérations au sein de la table du Conseil et de ses instances 35

Objectif 6 : Recourir à des mécanismes appropriés de consultation des groupes d'intérêts et des acteurs de la société civile pour alimenter la pensée du Conseil 35

PARTIE 3 Autres aspects relatifs à la Loi sur l'administration publique 37

3.1 L'embauche et la représentativité 37

3.2 Le développement des ressources humaines 37

3.3 Le Code d'éthique et de déontologie 38

3.4 La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels 38

3.5 La politique linguistique 39

3.6 L'emploi et la qualité de la langue française dans l'Administration 39

3.7 La déclaration de services aux citoyens 40

3.8 Le développement durable 40

3.9 Les recommandations du Vérificateur général 44

PARTIE 4 Ressources humaines, financières et informationnelles 44

4.1 Les membres du Conseil et de ses commissions 44

4.2 Les membres du Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2016-2018 47

4.3 L'organigramme du Conseil supérieur de l'éducation 48

4.4 Les ressources humaines 49

4.5 Les ressources financières 50

4.6 Les bonis au rendement accordés en 2016-2017 pour la période d'évaluation du rendement du 1er avril 2016 au 31 mars 2017 51

4.7 Les ressources informationnelles 51

ANNEXES

ANNEXE 1 Indicateurs 2016-2017 au regard du Plan stratégique 2015-2018 du Conseil supérieur de l'éducation 56

ANNEXE 2 Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation 58

PARTIE 1

PRÉSENTATION
DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Le Conseil supérieur de l'éducation a été créé en même temps que le ministère de l'Éducation du Québec, par une loi sanctionnée le 19 mars 1964 et entrée en vigueur le 13 mai suivant. Les origines de sa création sont décrites dans le premier volume du *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*[1], mieux connu sous le nom de « rapport Parent ». Selon les commissaires, le Conseil supérieur de l'éducation agira en quelque sorte comme une « commission permanente d'enquête » dans le domaine de l'éducation. Il pourra se prononcer sur toute question touchant à l'éducation et concernant tous les ordres et secteurs d'enseignement, depuis la maternelle jusqu'à l'université et aussi l'éducation des adultes.

Sa mission

Conformément à sa loi constitutive, le Conseil est institué en tant que lieu privilégié de réflexion en vue du développement d'une vision globale et prospective de l'éducation, pour collaborer avec le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la ministre responsable de l'Enseignement supérieur et les conseiller sur toute question relative à l'éducation.

Le Conseil informe les ministres sur l'état et les besoins de l'éducation. Il leur propose, pour soutenir la prise de décision, une réflexion critique alimentée par la recherche, la consultation d'experts et d'acteurs de l'éducation et la délibération de ses membres. Il les conseille également sur les changements à apporter à long terme dans le système d'éducation. Ce faisant, le Conseil assure à la population un certain droit de regard et un pouvoir d'influence sur les interventions de l'État en matière d'éducation.

Le Conseil accomplit sa mission par l'exercice de trois fonctions complémentaires : politique, démocratique et éducative. Par sa fonction politique, le Conseil donne des avis et propose des orientations aux ministres afin de les éclairer dans leurs choix. Il offre une vision équilibrée et réaliste non seulement de ce qui est possible immédiatement, mais aussi et surtout, de ce qui est souhaitable à moyen et à long terme. Sa réflexion, qui s'appuie sur une bonne connaissance de l'État et des besoins de l'éducation, fournit un éclairage sur des questions, des enjeux et des phénomènes actuels ou émergents.

Par sa fonction démocratique, le Conseil favorise le rapprochement entre la population, les décideurs et les parties prenantes de l'éducation : le personnel enseignant, les parents, les étudiants, le personnel de l'éducation ainsi que les autres acteurs intéressés. Au total, ce sont plus de 80 personnes qui, par leur engagement citoyen et à titre bénévole, contribuent aux travaux et à la réflexion du Conseil et de ses instances. Cette fonction démocratique s'exerce aussi à travers les consultations que mène le Conseil auprès des différents acteurs de l'éducation.

Enfin, par sa fonction éducative, le Conseil propose des valeurs, des principes, des analyses de situation et des pistes d'action qu'il soumet à la réflexion et à la délibération des personnes ainsi qu'aux institutions éducatives. Il se soucie particulièrement de partager le plus largement possible les résultats de sa réflexion avec les acteurs de l'éducation et avec la population en général, dans le but de contribuer aux débats publics en matière d'éducation et d'exercer son pouvoir d'influence auprès des autorités ministérielles et gouvernementales ainsi que de la société civile.

1. Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, Rapport, t. 1, 1963, n° 176.

Sa vision

Le Conseil est un organisme consultatif reconnu pour sa rigueur, son expertise et son expérience. Il vise à proposer une vision globale et à long terme de l'éducation qui dépasse les intérêts particuliers et qui éclaire les décideurs dans le choix des orientations éducatives et le développement du système éducatif.

Ses valeurs

L'action du Conseil tend vers l'amélioration de la qualité de l'éducation, son accessibilité pour toutes et tous à la grandeur du territoire et la réussite du plus grand nombre, en recherchant le bien commun et la justice sociale dans le respect de l'égalité, de l'équité et de la vie démocratique.

Dans son fonctionnement, le Conseil adhère à des valeurs de représentativité et d'engagement citoyen de ses membres ainsi que de respect des personnes. Il agit avec rigueur intellectuelle et indépendance, valorise l'expertise professionnelle et veille à la qualité de ses publications et de ses interventions.

En outre, par sa mission, ses fonctions, son enracinement dans le milieu et son mode de fonctionnement, le Conseil s'inscrit dans l'esprit de la Stratégie gouvernementale de développement durable. Ainsi, l'accès au savoir, l'équité et la solidarité sociale, la participation et l'engagement, la subsidiarité et la protection du patrimoine culturel sont parmi les principes de développement durable qui s'incarnent dans la vision concertée qu'il propose dans ses avis et ses orientations.

1.1 Le Conseil

Aux termes de sa loi constitutive, le Conseil compte 22 membres nommés par le gouvernement sur la recommandation du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport[2] après consultation des associations ou des organisations les plus représentatives des étudiants, des parents, des enseignants, des administrateurs scolaires et des groupes socioéconomiques. La sous-ministre est, d'office, membre adjointe du Conseil sans droit de vote. Elle peut désigner une personne pour la suppléer.

Les membres sont nommés pour un mandat d'au plus quatre ans, qui ne peut être renouvelé consécutivement qu'une seule fois.

Le gouvernement désigne, parmi les membres du Conseil, un président ou une présidente.

Le Conseil a pour fonction de conseiller le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la ministre responsable de l'Enseignement supérieur sur toute question relative à l'éducation. La loi constitutive du Conseil définit ainsi son mandat :

Le Conseil doit :

- donner son avis sur tout projet de règlement que les ministres sont tenus de lui soumettre ainsi que sur toute question qu'ils lui soumettent ;
- au moins tous les deux ans, faire rapport sur l'état et les besoins de l'éducation ;
- faire rapport de ses activités pour l'année financière précédente.

Toujours suivant sa loi constitutive, le Conseil peut :

- donner aux ministres des avis ou leur faire des recommandations sur toute question relative à l'éducation ;
- solliciter ou recevoir les requêtes, l'opinion et les suggestions d'organismes ou de groupes intéressés ainsi que du public en général, et ce, sur toute question relative à l'éducation ;
- effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de sa fonction.

Enfin, le Conseil doit se réunir au moins huit fois par année.

2. Après consultation de la ministre responsable de l'Enseignement supérieur.

1.2 Les commissions

Le Conseil peut compter sur cinq commissions pour la réalisation de ses travaux ou pour l'étude de questions particulières. Elles représentent chacune un ordre ou un secteur d'enseignement :

- la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire ;
- la Commission de l'enseignement secondaire ;
- la Commission de l'enseignement collégial ;
- la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires ;
- la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue.

Chaque commission est composée de 9 à 15 personnes, y compris la présidence. Le Conseil désigne, parmi ses membres, un président ou une présidente pour chacune de ses commissions, pour un mandat d'un an, renouvelable. Les membres des commissions sont nommés par le Conseil après consultation des institutions et des organismes intéressés par l'ordre ou le secteur d'enseignement visé. Leur mandat est d'au plus trois ans et n'est renouvelable consécutivement qu'une seule fois.

Les commissions sont chargées de préparer, sur mandat du Conseil, des projets d'avis sur des thèmes qui se rapportent à leur ordre ou à leur secteur d'enseignement respectif. Pour le Conseil, elles constituent des lieux d'expertise et d'ancrage dans leur milieu et témoignent de sa fonction démocratique. Elles se réunissent au moins quatre fois par année.

1.3 Le Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation et les autres comités de travail

La table du Conseil détermine le thème du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation, établit le mandat relatif à la production du rapport et en précise les termes de réalisation, y compris la contribution des commissions. Le cas échéant, elle forme un comité pour la réalisation du mandat et désigne la personne qui en assure la présidence.

De plus, certains objets étudiés par le Conseil ou certains projets de règlement soumis à son attention pour un avis peuvent déborder le cadre d'un seul ordre ou secteur d'enseignement ; ainsi, le Conseil s'est doté de mécanismes qui permettent la constitution de comités ad hoc et qui favorisent la participation de membres de l'externe et de plus d'une commission au regard d'un avis.

Par ailleurs, le Conseil peut mener des travaux en conformité avec les dispositions de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation ou encore de la Loi sur l'administration publique. Le Conseil peut confier à des comités spéciaux, ou parfois à l'une de ses instances, la réalisation de certains de ces travaux.

1.4 Le secrétariat et les ressources

Pour s'acquitter de sa mission, le Conseil supérieur de l'éducation peut compter sur le soutien d'une équipe permanente. Cette équipe, dont la gestion est assumée par la secrétaire générale assistée de deux cadres, est responsable de la coordination et de la production de l'ensemble des avis et des rapports du Conseil. Elle comprend les personnes affectées à la coordination des différentes commissions et des différents comités, les agents de recherche et le personnel du centre de documentation et de soutien administratif ainsi que les personnes affectées aux communications et à l'administration, y compris l'informatique.

Entre le 1er avril 2016 et le 31 mars 2017, le Conseil bénéficiait d'un effectif de 25 postes autorisés. De plus, le Conseil disposait d'une enveloppe budgétaire de 2,535 M$ pour l'ensemble de ses activités.

1.5 Les collaborateurs et les partenaires

Pour remplir sa mission, le Conseil compte sur un vaste réseau de collaborateurs qui contribuent à garantir l'enracinement de ses interventions dans le milieu. Parmi ceux-ci se trouvent :

- le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES),
  - qui met à la disposition de l'organisme toute information, documentation ou donnée qu'il détient et qui peut être utile à la préparation des avis qu'il produit ;
  - qui fournit à l'organisme un soutien technique pour la gestion de ses ressources financières, humaines et matérielles ;
- le réseau de l'éducation et les organismes socioéconomiques, dont des représentants sont invités à contribuer à la réflexion de l'organisme, à un moment ou à un autre du processus de production de ses avis ou rapports, et qui constituent des relais possibles de diffusion de la pensée de l'organisme dans leur milieu respectif.

À ces collaborateurs s'ajoute une soixantaine d'organismes que le Conseil consulte annuellement pour obtenir des suggestions de candidatures pour ses commissions. Le Conseil peut également compter sur des partenaires nationaux et internationaux, dont le Réseau européen des conseils de l'éducation (European Network of Education Councils, [EUNEC]), le Conseil national de l'évaluation du système scolaire de France, le Consortium d'animation sur la persévérance et la réussite en enseignement supérieur, le Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec ainsi que le Centre de recherche universitaire sur la formation et la profession enseignante.

PARTIE 2

RÉSULTATS
AU REGARD DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Le Conseil supérieur de l'éducation est appelé à jouer un rôle stratégique quant à la vision de l'éducation au Québec et, à ce titre, il doit demeurer le point de rencontre entre la recherche, les parties prenantes de l'éducation, les responsables politiques et la société. Il doit aussi être un lieu où se diffusent des idées nouvelles et où se construisent des perspectives d'avenir sur l'éducation et la formation. La réflexion des membres du Conseil contribue à définir les priorités et à construire progressivement les politiques d'éducation et de formation de demain.

La légitimité et la crédibilité du Conseil reposent notamment sur sa distance critique et sur la qualité de ses analyses, lesquelles soutiennent ses orientations et ses recommandations, et ce, dans une perspective systémique, prospective et novatrice. De plus, les analyses qu'il fait s'appuient sur sa capacité à considérer les préoccupations des citoyens ainsi que sur la participation démocratique, informée et délibérative de ses membres.

Pour 2015-2018, le Conseil dégage deux principaux enjeux et trois orientations. Chacune de ces orientations comporte des axes d'intervention auxquels sont associés des objectifs et des indicateurs de résultat.

La première orientation est assortie d'objectifs qui se traduisent par la nature et le nombre de publications diffusées ainsi que par les moyens de communication et de diffusion pour faire connaître le caractère distinctif du Conseil et pour favoriser le rayonnement de sa pensée. La deuxième orientation est assortie d'un objectif d'efficacité et d'efficience de son organisation. C'est à la lumière d'indicateurs qui témoignent notamment de la qualité des délibérations et des mécanismes de consultation du Conseil que sont présentés les résultats obtenus en ce qui concerne les objectifs associés à la troisième, et dernière, orientation.

Un tableau synthèse du Plan stratégique 2015-2018 du Conseil supérieur de l'éducation est présenté en annexe.

2.1 Enjeu **1** Une organisation reconnue pour la qualité et la pertinence de ses productions et par son rayonnement

ORIENTATION 1 : Conseiller le ou la ministre[3] et éclairer les parties prenantes du milieu de l'éducation en favorisant une meilleure compréhension des enjeux du système éducatif et par le rayonnement de la pensée du Conseil

AXE : **RÔLE CONSEIL**

OBJECTIF 1 : Éclairer la prise de décision et proposer au ou à la ministre ainsi qu'aux parties prenantes du milieu de l'éducation une lecture des enjeux actuels et prospectifs pour le système éducatif québécois

INDICATEUR **Nature et nombre de publications diffusées**

CIBLE : Au moins deux publications par année

☐ Rapport 2014-2016 sur l'état et les besoins de l'éducation : *Remettre le cap sur l'équité*

Le rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016, intitulé *Remettre le cap sur l'équité*, a été adopté par le Conseil supérieur de l'éducation le 9 juin 2016. Il a été transmis au ministre, qui l'a déposé à l'Assemblée nationale le 19 octobre 2016. Le Rapport ainsi que son sommaire ont été rendus publics le jour même.

Les travaux menés par le Conseil ont permis de constater que le Québec doit être vigilant s'il veut préserver l'équité de son système d'éducation. La concurrence qui s'est installée entre les établissements alimente la perception que toutes les écoles ne se valent pas. Ce contexte accentue la tendance à regrouper les élèves selon leur profil socioéconomique et scolaire, ce qui contribue à l'essor d'une école à plusieurs vitesses. Les plus vulnérables se retrouvent ainsi dans les conditions les moins propices à l'apprentissage.

Pensée du Conseil

La mission de l'école, qui est de permettre à tous les enfants de développer leur plein potentiel, doit demeurer une priorité au Québec. Pour remettre le cap sur l'équité, le Conseil insiste sur l'importance de réduire les écarts entre les milieux afin de rebâtir la confiance de la population dans le réseau public. Le Conseil estime donc qu'il faut procéder sans tarder aux investissements requis pour que toutes les écoles disposent des ressources matérielles et humaines nécessaires en vue d'offrir une expérience scolaire de qualité à tous les élèves qu'elles accueillent.

L'ajout de ressources est une étape urgente et nécessaire, mais cela ne sera pas suffisant pour empêcher certaines iniquités de se perpétuer. En effet, dès le début de la scolarité, l'école instaure une culture de concurrence entre les élèves et crée une hiérarchie qui stigmatise certains enfants : l'école transforme alors certaines différences de dons, de rythmes et de talents en inégalités. Pour remettre le cap sur l'équité, le Conseil estime qu'il convient d'adopter une vision de la réussite qui prend davantage en considération tous les volets de la mission de l'école. Instruire tout en reconnaissant la diversité des personnes, valoriser différents types de parcours et évaluer les apprentissages sans classer prématurément sont des gestes qui permettront de qualifier davantage de jeunes. La réduction des écarts entre les milieux doit aussi favoriser la mixité scolaire et sociale dans les classes et les établissements, ce qui permettra de concrétiser le volet socialiser de la mission de l'école.

3. Actuellement, les avis du Conseil sont transmis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur.

☐ Avis : *L'éducation populaire : mise en lumière d'une approche éducative incontournable tout au long et au large de la vie*

Le 22 avril 2016, le Conseil a adopté le projet d'avis sur l'éducation populaire. Le 21 novembre 2016, l'avis ainsi que sa version abrégée ont été rendus publics. Un point de presse a été organisé à cette occasion.

Dans cet avis, le Conseil soutient que l'éducation populaire est une voie qui contribue à la réussite et à l'équité éducatives des adultes québécois et qui participe également à l'atteinte de certains objectifs des politiques publiques. Avec cet avis, il propose des avenues pour qu'elle puisse mieux jouer son rôle auprès des personnes et des collectivités.

Pensée du Conseil

Les objectifs liés au développement de la main-d'œuvre prennent une place importante dans les politiques et les orientations gouvernementales relatives à l'éducation des adultes. Si ces objectifs sont légitimes et correspondent à un enjeu tant pour les personnes que pour la société québécoise, les adultes doivent toutefois pouvoir bénéficier d'un espace, dans les politiques éducatives qui leur sont destinées, pour obtenir une réponse à d'autres types de besoins et d'aspirations tout aussi légitimes. L'éducation populaire fait partie de cet espace. Cependant, sa contribution à l'éducation des adultes est méconnue. C'est l'un des constats qui ressort de l'avis.

Le Conseil rappelle que l'État a un rôle structurant à jouer pour soutenir l'action éducative de cette grande communauté éducative décentralisée. À cet égard, il recommande d'engager le Québec dans une perspective d'éducation élargie à laquelle l'éducation populaire contribue au mieux-être des adultes. Il propose de consolider et d'accroître la place de l'éducation populaire comme moyen de soutenir le développement du pouvoir d'agir des adultes et de leur capacité à jouer différents rôles, et recommande de pérenniser et d'enrichir les moyens d'une éducation populaire de qualité.

☐ Avis réglementaire : *Projet de règlement modifiant le Règlement sur les autorisations d'enseigner*

Dans l'avis adopté le 9 septembre 2016, le Conseil supérieur de l'éducation se dit favorable à la proposition du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de prolonger de trois ans, soit jusqu'au 30 septembre 2019, l'échéance des mesures transitoires qui permettent la délivrance de certaines autorisations d'enseigner.

Le Règlement touche les autorisations d'enseigner à la formation générale (secteurs des jeunes et des adultes) et à la formation professionnelle pour toutes les personnes désireuses d'enseigner au Québec. Les dispositions visées portent sur la possibilité d'élargir l'accès à une autorisation provisoire d'enseigner pour remédier à une pénurie de personnel enseignant dans certains champs disciplinaires.

Le Conseil a examiné ce projet de règlement à la lumière des principes mis en avant dans son avis de 2010 intitulé *Projet de règlement modifiant le Règlement sur les autorisations d'enseigner* et dans lequel il recommandait de prolonger l'échéance plutôt que d'accorder un caractère permanent aux dispositions transitoires qui mènent à la délivrance de certaines autorisations d'enseigner. Il proposait alors un délai visant à permettre de dresser le bilan des effets de ces dispositions afin d'établir leur bien-fondé et leur pertinence.

Or, le Conseil constate qu'au terme de ce report, ces travaux d'analyse n'ont pas été effectués. Il s'agit pourtant d'une étape essentielle qui permettrait d'évaluer les effets à moyen et à long terme de cette décision sur la profession enseignante. Le Conseil est d'avis que les travaux devraient également porter plus largement sur l'accès à la profession enseignante et, le cas échéant, sur les causes des pénuries de personnel enseignant dans certains domaines.

Si le Conseil est favorable au prolongement de l'échéance, il rappelle néanmoins qu'il est impératif de disposer, d'ici là, d'un bilan complet de la situation pour être en mesure de prendre des décisions éclairées.

☐ Avis réglementaire : *L'éducation financière obligatoire en 5e secondaire : enjeux et recommandations*

Dans cet avis adopté le 14 mars 2017, le Conseil supérieur de l'éducation recommande au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de ne pas mettre en œuvre le cours obligatoire d'éducation financière à l'automne 2017 et d'intégrer le contenu de ce cours dans les domaines d'apprentissage tout au long de l'enseignement secondaire.

Bien qu'il reconnaisse l'importance de posséder des compétences de base en matière de finances personnelles, le Conseil se questionne sur la pertinence d'ajouter un nouveau cours obligatoire de 50 heures sur cette question. Le Conseil rappelle également que la modification proposée aura pour effet de réduire la place accordée aux cours optionnels au deuxième cycle du secondaire, ce qui réduit du coup la possibilité pour les élèves de découvrir de nouveaux champs d'études qui pourraient contribuer au développement de leur maturité vocationnelle.

Compte tenu des relations entre le programme d'éducation financière et l'ensemble des domaines d'apprentissage du Programme de formation de l'école québécoise, le Conseil plaide plutôt en faveur de l'élaboration d'un cadre de référence qui permettrait l'intégration du contenu de formation considéré comme essentiel dans le cours « Éducation financière » dans les différents programmes d'études tout au long de l'enseignement secondaire. Cette façon de faire permettrait ainsi d'assurer la réalisation des apprentissages considérés comme nécessaires en matière de finances personnelles, tout en préservant le cours « Monde contemporain » dans son intégralité.

Par ailleurs, le Conseil déplore le contexte d'urgence dans lequel s'inscrit la présente réflexion sur l'opportunité de rendre obligatoire le programme d'éducation financière, et il estime que les conditions, notamment sur le plan de la formation du personnel enseignant, ne sont pas optimales pour assurer une intégration réussie du contenu en éducation financière dans le curriculum de 5e secondaire dès septembre 2017.

☐ Mémoire du Conseil supérieur de l'éducation dans le cadre des consultations publiques sur l'enseignement supérieur : Projet de création d'un Conseil des collèges du Québec et d'une Commission mixte de l'enseignement supérieur ainsi que sur le Règlement sur le régime des études collégiales

Ce mémoire a été adopté le 22 septembre 2016. Le 2 septembre 2016, la ministre responsable de l'Enseignement supérieur rendait public un document de consultation sur le projet de création du Conseil des collèges et de la Commission mixte de l'enseignement supérieur, invitant les organisations à faire connaître leur point de vue au moyen de mémoires et de participation à des audiences. Ce projet de création de nouvelles instances amène directement la question de leur complémentarité avec le Conseil. Le document de consultation précise le mandat et les responsabilités envisagés pour ces nouvelles instances.

Dans ce mémoire, le Conseil émet des réserves au sujet du projet de création du Conseil des collèges et de la Commission mixte de l'enseignement supérieur. Il estime que les propositions soumises à la consultation ne tiennent pas suffisamment compte de la spécificité du réseau collégial et ne définissent pas les besoins prioritaires auxquels ces instances répondraient.

Selon le Conseil, il est nécessaire de définir plus précisément la valeur ajoutée du Conseil des collèges eu égard au mandat des organismes qui exercent déjà une fonction de coordination de l'enseignement collégial et d'évaluation de la qualité. Il est également nécessaire de préciser comment sera assurée l'indépendance de l'organisme chargé de l'évaluation de la qualité de l'enseignement collégial.

Pour ce qui est du projet de création de la Commission mixte de l'enseignement supérieur, le Conseil estime ne pas être en mesure d'en évaluer la pertinence et la valeur ajoutée pour assurer la complémentarité entre les collèges et les universités.

Au regard des changements réglementaires proposés dans le cadre des consultations sur l'enseignement supérieur, le Conseil note qu'ils sont plutôt techniques et peu arrimés avec les enjeux établis à la suite du chantier sur l'offre de formation collégiale. Pourtant, il semble au Conseil que l'ensemble des démarches qui ont précédé ces consultations (Sommet sur l'enseignement supérieur, rapports intérimaire et final du chantier sur l'offre de formation collégiale, comité de mise en œuvre du chantier sur l'offre de formation collégiale) aurait appelé à des propositions davantage structurantes pour le devenir de l'enseignement collégial.

- ☐ Mémoire du Conseil supérieur de l'éducation dans le cadre des consultations publiques sur l'enseignement supérieur : Projet de création d'un Conseil des universités du Québec et d'une Commission mixte de l'enseignement supérieur

Ce mémoire a été adopté le 22 septembre 2016. Le 2 septembre 2016, la ministre responsable de l'Enseignement supérieur rendait public un document de consultation sur le projet de création du Conseil des universités du Québec et de la Commission mixte de l'enseignement supérieur, invitant les organisations à faire connaître leur point de vue au moyen de mémoires et de participation à des audiences. Ce projet de création de nouvelles instances soulève la question de leur complémentarité avec le Conseil. Le document de consultation précise le mandat et les responsabilités envisagés pour ces nouvelles instances.

Le Conseil relève que plusieurs personnes et groupes du milieu universitaire québécois se sont montrés favorables à — voire ont réclamé — la création d'une instance intermédiaire entre le gouvernement québécois et les universités, mais que la lecture des besoins à combler par la création d'une telle instance et, *a fortiori,* les fonctions et les responsabilités qui devraient lui être attribuées diffèrent sensiblement d'une proposition à l'autre.

Le Conseil reconnaît que la création d'une instance intermédiaire entre le gouvernement et les universités pourrait avoir une valeur ajoutée pour répondre à trois principaux besoins : 1) renforcer la cohérence du développement du système universitaire, en favorisant la complémentarité des universités et la collaboration entre les établissements ; 2) optimiser les mécanismes d'assurance qualité, en favorisant l'amélioration continue des programmes et de l'enseignement et en assurant une meilleure transparence des universités ; 3) donner du sens aux données colligées sur les universités, notamment dans le cadre de la reddition de comptes, c'est-à-dire les rendre intelligibles de manière à mieux saisir l'état général du système universitaire québécois.

Le Conseil estime que le projet de création du Conseil des universités du Québec, tel qu'il est décrit dans le document ministériel de consultation, demeure général et permet difficilement d'évaluer dans quelle mesure une telle instance pourrait répondre à ces besoins.

Pour ce qui est du projet de création de la Commission mixte de l'enseignement supérieur, le Conseil estime ne pas être en mesure d'en évaluer la pertinence et la valeur ajoutée pour assurer la complémentarité entre les collèges et les universités.

Le Conseil fait valoir la pertinence de maintenir une distance entre la gestion des affaires universitaires (ex. : évaluation de programmes et analyse de budgets) et l'analyse de l'évolution du système universitaire (ex. : orientations et enjeux). Par ailleurs, il souligne l'importance de préserver une vision d'ensemble du système québécois d'éducation et un « regard citoyen » sur son évolution.

☐ Mémoire du Conseil supérieur de l'éducation dans le cadre des consultations publiques pour une politique de la réussite éducative : Cinq idées-forces pour soutenir l'élaboration d'une politique de la réussite éducative des jeunes et des adultes

Puisque l'éducation est un bien public et qu'elle constitue le fondement des sociétés démocratiques, le Conseil salue l'initiative du ministre, qui a permis de débattre des questions de réussite éducative.

Dans son mémoire adopté le 4 novembre 2016, le Conseil supérieur de l'éducation propose au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport cinq idées-forces qu'il juge prioritaires pour l'élaboration d'une politique visant la réussite éducative des jeunes et des adultes. Ces idées-forces lui apparaissent comme autant de leviers susceptibles d'amorcer les changements nécessaires vers une plus grande réussite éducative au Québec, au bénéfice de tous et de toutes.

Pour le Conseil, la politique de la réussite éducative devra :

- agir sur l'équité pour favoriser l'atteinte du plein potentiel par tous les élèves, quel que soit leur potentiel ;
- permettre l'accès à des services éducatifs de qualité dès la petite enfance et assurer la continuité de l'expérience éducative des enfants ;
- soutenir les écoles pour qu'elles puissent s'adapter à la diversité des élèves en vue de favoriser la réussite de chacun et de chacune ;
- permettre au personnel enseignant d'acquérir sa compétence, de la développer et de la déployer tout au long de sa carrière ;
- soutenir la demande éducative et fournir des occasions d'apprendre tout au long et au large de la vie.

Pour le Conseil, le résultat de la consultation publique pour une politique de la réussite éducative devra permettre la formulation de quelques orientations porteuses en éducation pour les prochaines années.

☐ Rapport 2016-2018 sur l'état et les besoins de l'éducation : Les finalités de l'évaluation des apprentissages

Dans son rapport 2012-2014 sur l'état et les besoins de l'éducation, intitulé *Pour l'amélioration continue du curriculum et des programmes d'études*, le Conseil constatait que l'évaluation des apprentissages est souvent considérée comme le nœud des réformes et qu'elle représente l'une des impasses qui paralysent les dossiers à caractère éducatif. Dans son rapport 2014-2016, intitulé *Remettre le cap sur l'équité*, le Conseil soulignait que les fonctions de l'évaluation — soutenir les apprentissages ou les sanctionner — appellent des règles de justice opposées : différencier ou uniformiser. L'évaluation des apprentissages sert donc des fins différentes, qui peuvent être contradictoires. Comment trouver l'équilibre entre ces deux fonctions susceptibles de placer les personnes qui enseignent en porte-à-faux ? Pour aller plus loin dans le rapport qui sera déposé en 2018, le Conseil entend faire un état des lieux afin de documenter les difficultés et de cerner les besoins.

Au cours de l'exercice financier 2016-2017, le Conseil a formé un comité de travail pour le soutenir dans la production du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2016-2018. Ce comité s'est réuni une première fois en janvier 2017, notamment pour s'approprier le devis de travail adopté par le Conseil en décembre 2016. Il s'est de nouveau réuni en mars 2017 pour préparer l'assemblée plénière ainsi que la consultation qui aura lieu dans les prochains mois.

☐ Projet d'avis sur les finalités des études universitaires

Ces dernières années, une préoccupation majeure s'observe à l'échelle internationale au sujet de la contribution de la formation universitaire au développement des sociétés. Elle s'exprime dans un intérêt marqué pour l'insertion socioprofessionnelle des diplômés et pour la rentabilité des investissements sociaux et individuels en enseignement universitaire, ces investissements étant devenus considérables

avec la massification des universités et le rehaussement de la scolarisation. Dans quelle mesure les universités québécoises parviennent-elles à fournir des réponses aux besoins de formation de la société ? Dans quelle mesure la formation qu'elles dispensent permet-elle aux étudiants d'accéder à une situation satisfaisante sur le plan social et économique ? Et jusqu'à quel point les diplômés, les employeurs et les différentes organisations de la société civile sont-ils satisfaits de cette formation ?

Par ailleurs, les études universitaires supposent un équilibre entre la formation générale et la formation spécialisée : la première vise l'appropriation des fondements du domaine auquel se rattache le programme d'études, alors que la seconde vise la maîtrise des connaissances et des habiletés propres à une discipline. Cet équilibre est fragile, et plusieurs observateurs du système universitaire québécois dénoncent un rétrécissement de la place accordée à la formation générale dans les études universitaires. Les programmes d'études des universités québécoises accordent-ils une place suffisante à la formation générale ? Sont-ils trop spécialisés ?

Enfin, si la structure de formation universitaire est similaire d'un établissement québécois à l'autre, les programmes d'un même niveau de formation peuvent varier substantiellement selon la discipline, l'établissement, voire le parcours de l'étudiant. Cette diversification représente une manière de mieux prendre en compte les besoins multiples des sociétés et des individus, mais peut aussi être vue comme un facteur d'altération des finalités des études universitaires. Dans quelle mesure la diversification de l'offre de formation des universités québécoises s'inscrit-elle dans une vision claire, cohérente et partagée des finalités des études universitaires ? Est-elle porteuse de confusion pour les étudiants, les employeurs, voire les membres du corps enseignant ?

Dans le cadre de l'exercice financier 2016-2017, la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires (CERU) s'est d'abord réunie à trois reprises (en avril, en juin et en octobre 2016) afin de s'approprier les résultats de différents travaux de recherche et de repérer les données. Un premier rapport d'étape a été soumis aux membres de la table du Conseil en décembre 2016. En outre, la CERU s'est aussi réunie en février 2017 afin, notamment, de convenir de la suite des travaux nécessaires à mener pour préparer l'avis.

☐ Projet d'avis sur la contribution de l'éducation des adultes et de la formation continue à l'intégration des personnes réfugiées et immigrantes

L'intégration des personnes réfugiées et immigrantes est une question fort complexe et délicate. Depuis l'ouverture des premières classes d'accueil dans les années 1970, la question de l'adéquation et de l'efficacité du processus d'intégration sur le plan linguistique, scolaire, économique et social a toujours été au cœur des débats soulevés par différents acteurs des milieux éducatifs.

Bien que des changements significatifs aient eu lieu au cours des 30 dernières années, des problèmes et des obstacles importants semblent persister en matière d'intégration des personnes immigrantes ou réfugiées. Par exemple, la reconnaissance des acquis et des compétences de ces personnes reste encore aujourd'hui un dossier épineux. D'autres éléments du système éducatif, tels les dispositifs de francisation, sont également pointés du doigt de façon récurrente. Si des situations anecdotiques viennent parfois fausser la lecture, un portrait clair à l'échelle du système reste à établir à bien des égards. Dans le même sens, les perspectives en matière d'immigration et d'accueil de personnes réfugiées, notamment en regard des cibles d'accueil projetées, invitent à se livrer à un examen des mécanismes et des façons de faire du système éducatif s'adressant aux adultes immigrants ou réfugiés et à revoir, le cas échéant, certaines d'entre elles.

Ainsi, à la rencontre du 20 octobre 2016, le Conseil a adopté le nouveau thème de travail qui a été confié à la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue. Ce thème consiste à analyser la contribution de l'éducation des adultes et de la formation continue à l'intégration des personnes réfugiées et immigrantes. Depuis, un projet de devis a été élaboré afin de cerner la problématique et de déterminer un angle de traitement du thème de travail. Le Conseil met en avant une approche visant à

analyser des trajectoires familiales d'intégration afin d'observer les réponses des divers dispositifs et mécanismes éducatifs qui satisfont aux besoins et aux intérêts des familles réfugiées et immigrantes. Plutôt que de privilégier l'analyse d'un dispositif éducatif particulier, l'examen portera sur le parcours des membres de familles réfugiées et immigrantes au sein du secteur de l'éducation des adultes et de la formation continue. Ce faisant, les travaux du Conseil viseront à établir les conditions facilitantes, tout comme les nœuds ou les obstacles auxquels les familles réfugiées et immigrantes font face, dans le cadre de leur processus d'intégration.

Le devis a été adopté à la rencontre du Conseil du 21 avril 2017.

Au cours de l'exercice 2016-2017, la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue s'est réunie à trois reprises et a tenu une rencontre téléphonique.

- ☐ Projet d'avis : Innover pour s'adapter à la diversité des élèves, de la maternelle à la 5e année du secondaire

L'hétérogénéité grandissante des besoins d'apprentissage au sein de la classe, notamment à la suite de l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EHDAA) et ceux issus de l'immigration, représente un défi de taille pour l'école et est source de nombreuses tensions. Cette situation n'est pas propre au Québec, comme en témoignent les recherches à l'échelle nationale et internationale. Ce thème de travail a été retenu par le Conseil en juin 2014.

Cet avis vise à mettre en lumière la façon dont plusieurs écoles québécoises ont modifié leurs pratiques dans le but de mieux s'adapter à la diversité des élèves, de la maternelle à la 5e année du secondaire. Son intention première est d'aider le milieu scolaire à dépasser les obstacles qui persistent au regard des visées inclusives de l'école québécoise combinée au rehaussement des exigences et au développement du plein potentiel de chacun.

Les travaux d'élaboration de cet avis ont été confiés conjointement à la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire ainsi qu'à la Commission de l'enseignement secondaire. Au cours de l'exercice financier 2016-2017, les deux commissions ont tenu quatre rencontres de travail, soit en mai, en octobre et en décembre 2016, puis en mars 2017. Un état de la situation et le rapport des études de cas ont été présentés au Conseil. Les commissions ont aussi réalisé les consultations. En fin de compte, 15 écoles dont les acteurs sont mobilisés au regard de la prise en compte de la diversité des élèves ont été sollicitées et 10 d'entre elles ont été visitées. Ce sont près de 200 personnes qui ont été interrogées individuellement ou en groupe.

Au cours de l'exercice 2017-2018, le Conseil procédera à l'examen, à l'adoption et à la diffusion de cet avis.

AXE : NOTORIÉTÉ

OBJECTIF 2 : Faire connaître le caractère distinctif de sa mission et sa contribution au développement de l'éducation

Le Conseil supérieur de l'éducation constitue un organisme consultatif unique tant par sa mission que par ses modes de fonctionnement particuliers, qui allient expertise, expérience et participation délibérative. L'autonomie du Conseil, son impartialité, la rigueur de ses processus et la qualité de ses productions sont autant d'éléments qu'il importe de préserver et de faire connaître à l'ensemble de la population.

Selon les ordres ou les secteurs d'enseignement concernés, certains thèmes de portée plus générale auront une incidence sur un très grand nombre d'acteurs, tandis que d'autres, plus spécialisés, s'adresseront à un public plus restreint. Le Conseil doit donc adapter la mesure des résultats de ses actions en matière de communication et de diffusion en tenant compte de chacun des thèmes analysés et du nombre d'acteurs directement concernés.

INDICATEUR **Nombre d'activités publiques tenues à l'initiative du Conseil**

Le 19 octobre 2016, à l'occasion du lancement du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016, intitulé *Remettre le cap sur l'équité*, la présidente par intérim du Conseil a convié personnellement les dirigeantes et les dirigeants d'associations et de regroupements issus du milieu de l'enseignement à une activité d'appropriation et d'échanges organisée à leur intention, dans les locaux du Conseil, avant la levée de l'embargo aux médias. Cette activité a non seulement permis de favoriser une compréhension commune de l'avis, mais a aussi constitué une occasion privilégiée d'échange de points de vue sur les actions proposées par le Conseil. Au total, plus d'une vingtaine de personnes représentant une dizaine d'organismes ont assisté à cette activité.

L'incidence de ces rencontres se révèle entre autres par les prises de position officielles des organismes, très souvent exprimées par voie de communiqué de presse, lors de la diffusion publique des avis et des rapports. Ainsi, les échanges préalables ayant favorisé une appropriation plus fine de la pensée du Conseil, les organismes peuvent mieux se préparer à répondre aux demandes médiatiques sur leurs positions respectives au regard des orientations et des recommandations formulées par le Conseil. Des communiqués de presse publiés par des fédérations, des syndicats, des associations ou d'autres acteurs de l'éducation ont ainsi été répertoriés au cours de la dernière année. Cette forte participation témoigne de l'intérêt que les divers acteurs portent au Conseil, bien sûr, mais contribue plus largement à l'amélioration de l'éducation au Québec.

Le lancement de l'avis intitulé *L'éducation populaire : mise en lumière d'une approche éducative incontournable tout au long et au large de la vie* a fait l'objet d'un lancement public. Le 21 novembre 2016 à Québec, le Conseil organisait une conférence de presse réunissant notamment plusieurs représentants des médias et d'organismes intéressés. Le président de la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue (CEAFC) et la présidente par intérim du Conseil ont alors prononcé des allocutions. Comme lieu de lancement, le Conseil avait choisi une entreprise d'économie sociale en raison de sa mission qui porte pour une large part sur l'éducation populaire.

INDICATEUR **Nombre d'activités publiques auxquelles participe le Conseil**

Au cours de l'exercice 2016-2017, le rayonnement du Conseil a été important. En effet, la présidente par intérim a été invitée à plus d'une vingtaine de conférences, symposiums, tables rondes, colloques, etc.

Le Conseil a notamment été invité à participer à la 2e journée de réflexion du Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaire, tenue le 12 septembre à Québec. L'événement, qui a réuni des centaines d'intervenants de différents groupes de la société, a favorisé des échanges et des débats portant sur les fondements d'une politique nationale d'éducation.

Il y a ensuite lieu de mentionner la participation du Conseil à la consultation nationale sur la politique de réussite éducative, tenue l'automne dernier à l'initiative du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Le Conseil y a mandaté des observateurs dans plusieurs régions du Québec, dont l'Outaouais et la Mauricie. Cette consultation s'articulait autour de trois grands axes d'intervention, soit : l'atteinte du plein potentiel de tous les élèves dès la petite enfance ; un contexte propice au développement, à l'apprentissage et à la réussite ; la mobilisation des acteurs et des partenaires autour de la réussite. Il s'agit là de sujets sur lesquels le Conseil s'est prononcé à plusieurs reprises au cours des dernières années.

Dans la foulée des consultations sur l'enseignement supérieur, à l'automne 2016, le Conseil a produit deux mémoires, soit le *Projet de création d'un Conseil des collèges du Québec et d'une Commission mixte de l'enseignement supérieur ainsi que sur le Règlement sur le régime des études collégiales* ainsi que le *Projet de création d'un Conseil des universités du Québec et d'une Commission mixte de l'enseignement supérieur.* La présidente par intérim, accompagnée par la présidente de la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires et par le président de la Commission de l'enseignement collégial, a

présenté la pensée du Conseil à la consultation tenue par M. Claude Corbo, pour le volet enseignement universitaire, et à celle tenue par M^me^ Rachel Aubé et MM. Guy Demers et Louis Lefebvre, pour le volet enseignement collégial. Rappelons que ces consultations avaient été organisées à l'initiative de la ministre responsable de l'Enseignement supérieur afin de consulter le réseau collégial et le système universitaire sur l'environnement et les conditions propices à l'implantation du Conseil des collèges, du Conseil des universités ainsi que de la Commission mixte de l'enseignement supérieur. Les consultations portaient également sur les propositions de modifications au Règlement sur le régime des études collégiales.

INDICATEUR Résultat de l'analyse du public Web

Le Conseil dispose de certains outils qui permettent de mieux connaître la provenance de sa clientèle Web et peut, de ce fait, mieux adapter ses stratégies de communication à cet égard. Globalement, en 2016-2017, l'accès au site Web du Conseil par l'intermédiaire de différents moteurs de recherche a représenté plus de 60 % du trafic total, alors qu'il était de 48 % en 2015-2016. Aussi, 11 % des visiteurs ont consulté le site Web du Conseil sur leur appareil mobile comparativement à 7 % l'année précédente.

Entre le 1^er^ avril 2016 et le 31 mars 2017, 19 422 personnes ont visité le site Web du Conseil et ont téléchargé 98 036 pages. Cette statistique témoigne de la durée de vie des avis ainsi que de la pertinence des thèmes traités.

Un peu plus de 46 % des visiteurs du site sont considérés comme des visiteurs fidèles et près de 54 % sont de nouveaux visiteurs. Près de 89 % des visites sur le site proviennent du Canada. De ce nombre, 97 % proviennent du Québec, mais l'intérêt pour le site Web dépasse les frontières du Canada. En effet, 11 % des visites proviennent d'autres pays, notamment la France, les États-Unis, le Royaume-Uni, la Belgique, Haïti et l'Algérie.

Le lectorat est essentiellement composé de francophones, dans une proportion de 87 %, alors que les anglophones comptent pour 13 %.

Le Conseil entend poursuivre ses efforts en vue d'améliorer sa capacité d'analyse et d'interprétation des données disponibles sur son lectorat, notamment son lectorat sur le Web, pour alimenter sa réflexion au regard de ses stratégies futures de diffusion, notamment pour l'élaboration de son nouveau site Web.

Par ailleurs, l'effet des médias sociaux sur les sites Web tend à démontrer qu'ils sont utiles tant pour la visibilité des acteurs que pour leur positionnement sur Internet. Le Conseil poursuivra sa réflexion au cours de la prochaine année sur la meilleure façon de se positionner sur ces plateformes de communication.

INDICATEUR Nombre d'activités tenues pour souligner les 50 ans du Conseil

En mai 2014, le Conseil a célébré ses 50 ans d'existence, à l'instar du ministère de l'Éducation. Les événements qui ont souligné ces deux anniversaires ont offert une occasion de renforcer la notoriété du Conseil et de faire connaître davantage la contribution exceptionnelle de l'organisme au développement et à la qualité de l'éducation au Québec. Les activités et les moyens de communication mis en place pour cet anniversaire ont été présentés dans les rapports annuels de gestion 2014-2015 et 2015-2016.

AXE : **RAYONNEMENT DE LA PENSÉE**

OBJECTIF 3 : Favoriser l'appropriation des publications du Conseil par les acteurs de l'éducation, les milieux intéressés et la population

La Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation prévoit que la fonction première du Conseil est de collaborer avec le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la ministre responsable de l'Enseignement supérieur et de les conseiller sur toute question relative à l'éducation. Chaque fois que le Conseil publie un avis ou produit un rapport, la présidence se rend disponible pour en faire une présentation aux ministres. Trois rencontres ont eu lieu au cours de la dernière année, dont deux avec le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et une avec la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, pendant lesquelles le Conseil a pu, entre autres choses, présenter des avis récents et antérieurs.

Le Conseil s'assure de maintenir des relations de collaboration avec le personnel du MEES, ce que favorise la participation d'une haute fonctionnaire ou d'un haut fonctionnaire du Ministère à titre de représentante ou de représentant de la sous-ministre en titre, qui siège d'office au Conseil. Aussi, quelques rencontres ont été tenues avec le personnel du Ministère pour échanger de l'information utile sur les avis en cours de préparation ou sur d'autres sujets d'intérêt commun.

Par la diffusion de ses avis et de ses rapports, le Conseil informe l'ensemble de la population, plus particulièrement le milieu de l'éducation, des résultats de sa réflexion et des recommandations qu'il adresse à la ou au ministre ou au gouvernement. Ainsi, il nourrit les débats publics en matière d'éducation.

L'incidence de ses travaux se mesure notamment par les réactions des parties prenantes aux publications du Conseil. Par exemple, par voie de communiqué de presse, la Fédération des commissions scolaires du Québec affirmait que le constat du Conseil dans son rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014 2016 voulant que la concurrence en éducation conduise à l'iniquité « méritait qu'on s'y attarde, car il soulève des enjeux importants concernant une des valeurs fondamentales à la base du système public d'éducation, défendue par l'ensemble des élus scolaires, soit l'équité ». Sur le même sujet, la Centrale des syndicats du Québec, la Fédération des syndicats de l'enseignement, la Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation et la Fédération du personnel de soutien scolaire ont affirmé, dans un communiqué conjoint, que « l'état des lieux du Conseil démontre la situation extrêmement préoccupante de l'éducation au Québec ».

Dans un article, le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste a dit, au sujet de l'avis sur l'éducation populaire, que « le rapport dévoile des pratiques bien vivantes [qui] gagneraient à être connues et soutenues adéquatement », alors que dans un communiqué, le Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine a souligné que « l'avis du CSE porte un regard sur une dimension vitale mais parfois méconnue de l'éducation des adultes. À l'image du réseau de l'éducation populaire, la documentation qui soutient et accompagne ses actions est à la fois essentielle et fragile », ajoutant du même souffle que « la fonction d'observatoire proposée dans l'avis du CSE garantirait une pérennité d'accès à ces documents ».

La présente partie du rapport annuel de gestion rend également compte des actions menées, au cours de l'année 2016-2017, pour favoriser le rayonnement de la pensée du Conseil et son appropriation par les parties prenantes. Ces actions ont principalement trait aux mécanismes de diffusion des avis et des rapports ainsi qu'à l'amélioration de l'accessibilité des productions du Conseil sur son site Web.

Il serait par ailleurs difficile et inutilement coûteux de chercher à mesurer précisément, sur une base annuelle, le rayonnement et l'influence de la pensée du Conseil sur la société québécoise. Cependant, l'une des conditions préalables à l'exercice d'une influence sur les acteurs visés est de s'assurer que ceux-ci ont été effectivement joints par les différentes productions du Conseil et qu'ils ont ainsi eu la possibilité d'en prendre connaissance. À cet égard, les données qui suivent illustrent l'intérêt soulevé par les publications du Conseil, tant auprès des acteurs de l'éducation et des médias d'information que des internautes en général.

Au cours de l'année 2016-2017, le Conseil a rendu public un rapport, soit :

- Le rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016 : *Remettre le cap sur l'équité*.

Le Conseil a également diffusé un avis d'initiative, soit :

- L'avis *L'éducation populaire : mise en lumière d'une approche éducative incontournable tout au long et au large de la vie*.

Pendant cette même période, le Conseil a publié deux avis réglementaires, soit :

- L'avis sur le *Projet de règlement modifiant le Règlement sur les autorisations d'enseigner ;*
- L'avis sur le Projet de règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire : *L'éducation financière obligatoire en 5e secondaire : enjeux et recommandations*.

Par ailleurs, le Conseil a produit trois mémoires, tous diffusés en novembre 2016, soit :

- *Projet de création d'un Conseil des collèges du Québec et d'une Commission mixte de l'enseignement supérieur ainsi que sur le Règlement sur le régime des études collégiales ;*
- *Projet de création du Conseil des universités du Québec et d'une Commission mixte de l'enseignement supérieur ;*
- Mémoire dans le cadre des consultations publiques pour une politique de la réussite éducative : *Cinq idées-forces pour soutenir l'élaboration d'une politique de la réussite éducative des jeunes et des adultes*.

Enfin, le Conseil a produit un :

- Rapport annuel de gestion.

L'avis sur l'éducation populaire et le rapport sur l'état et les besoins de l'éducation ont été imprimés en 18 320 copies au total. Celles-ci ont été distribuées dans le réseau scolaire et aux abonnés d'office.

Un deuxième moyen de favoriser un plus grand rayonnement de la pensée du Conseil est la publication de sommaires ou d'abrégés. En effet, un sommaire des avis d'initiative et des rapports publiés par le Conseil constitue un moyen fort pertinent et efficace pour une prise de connaissance plus rapide du sujet. Au cours de l'année 2016-2017, le Conseil a publié un abrégé lors de la diffusion de l'avis L'éducation populaire : *mise en lumière d'une approche éducative incontournable tout au long et au large de la vie* et un deuxième lors de celle du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016, *Remettre le cap sur l'équité*. Cet abrégé et ce sommaire ont été traduits en anglais pour la communauté scolaire anglophone.

Le tableau ci-dessous témoigne de la diversification des modes et des mécanismes de diffusion des avis utilisés au cours de l'année 2016-2017.

Titre (date de publication)	Activités de communication							
	Publication sur le site Web	**Version anglaise**	**Sommaire ou abrégé**	**Communiqué de presse**	**Rencontre préalable avec des organismes intéressés**	**Entrevue avec les médias**	**Conférence et allocution**	**Transmission aux abonnés à la liste d'envoi**
Cinq idées-forces pour soutenir l'élaboration d'une politique de la réussite éducative des jeunes et des adultes (novembre 2016)	×			×				×
L'éducation populaire : mise en lumière d'une approche éducative incontournable tout au long et au large de la vie (novembre 2016)	×	×	×	×		×	×	×
Projet de création d'un Conseil des collèges du Québec et d'une Commission mixte de l'enseignement supérieur ainsi que sur le Règlement sur le régime des études collégiales (novembre 2016)	×			×				×
Projet de création du Conseil des universités du Québec et d'une Commission mixte de l'enseignement supérieur (novembre 2016))	×			×		×		×
Remettre le cap sur l'équité 2014-2016 (octobre 2016))	×	×	×	×	×	×		×
Projet de règlement modifiant le Règlement sur les autorisations d'enseigner	×			×				×
L'éducation financière obligatoire en 5e secondaire : enjeux et recommandations	×			×				×
Documents administratifs								
Rapport annuel de gestion 2015-2016 (octobre 2016)	×			×				×

INDICATEUR **Résultats de l'analyse de la couverture médiatique en tenant compte de la nature du thème traité, des acteurs de l'éducation concernés ainsi que des milieux intéressés**

Au cours de l'exercice 2016-2017, le Conseil a réalisé des interventions auprès des médias et, de façon plus précise, auprès des chroniqueurs de l'éducation. Il s'est notamment assuré d'être le plus attentif possible au contexte explicite de ses principaux interlocuteurs. Par exemple, pour la diffusion de ses communiqués de presse, il fixe l'heure de levée des embargos (heure de tombée) de manière à permettre à la presse écrite, malgré ses contraintes d'impression, de publier l'information au même moment que la presse électronique.

La couverture médiatique accordée au Conseil est évidemment beaucoup plus intense au cours des jours suivant la diffusion des publications. Certaines diffusions suscitent d'ailleurs beaucoup d'intérêt chez les représentants de la presse écrite et électronique. C'est le cas notamment des avis qui portent sur des thèmes plus sensibles et qui soulèvent des débats animés au sein de la population. Cependant, pour toutes ses publications, même celles qui ont un peu moins d'écho dans la presse, des interventions systématiques sont effectuées auprès des journalistes et des chroniqueurs de l'éducation en vue de bien leur faire connaître la pensée du Conseil et de permettre la prise en considération de ces éléments de connaissance dans le traitement actuel et futur de l'information.

Par ailleurs, entre les temps forts que sont les diffusions des avis et des rapports, la présence médiatique du Conseil est naturellement plus restreinte. Toutefois, il est fréquent de voir dans les médias des références aux avis publiés antérieurement par le Conseil lorsque le sujet est d'actualité. En raison de son devoir de réserve, il est de tradition que la présidence du Conseil ne commente pas l'actualité ni les déclarations ministérielles. Dans ce contexte, le Conseil doit à l'occasion décliner des demandes d'entrevue. Les interventions dans les médias visent donc le plus souvent à expliquer ou à préciser la pensée du Conseil telle qu'elle est présentée dans ses avis et ses rapports récents et plus anciens.

L'exercice 2016-2017 a été particulièrement favorable au Conseil au chapitre des relations publiques. La publication du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016 et le lancement de l'avis sur l'éducation populaire ont généré plusieurs appels provenant de médias ainsi que des demandes d'entrevues et d'articles, tant venant des médias électroniques que de la presse écrite.

À la conférence de presse organisée pour le lancement de l'avis sur l'éducation populaire, la présidente par intérim et le président de la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue ont donné des entrevues aux médias. La revue de presse a permis de recenser cinq articles, un reportage Web ainsi qu'une entrevue radio.

Le rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2106 a lui aussi connu un très large rayonnement dans les médias. La présidente par intérim a donné une quinzaine d'entrevues à la radio et à la télé, autant sur les réseaux nationaux que dans des stations régionales. Le président du Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016, M. Claude Lessard, a quant à lui donné une entrevue à une station de radio anglophone de la région montréalaise. Enfin, la revue de presse a permis de recenser un total de onze articles portant sur cette publication.

Les avis et les rapports du Conseil se révèlent utiles pour différentes fins, par exemple pour servir de référence en vue d'élaborer des lois, des règlements ou des politiques gouvernementales, de les citer dans des documents officiels ou des revues scientifiques, ou encore pour servir d'outils de travail dans des activités de formation. Un relevé sommaire effectué dans divers documents officiels, revues professionnelles ou publications savantes parus au cours de l'année 2016-2017 a permis de recenser près de 80 mentions ou citations des avis du Conseil.

En voici quelques illustrations :

Dans son mémoire *Éducation à la petite enfance : pas d'égalité des chances sans lutte aux inégalités sociales !* (2016) présenté à la Commission sur l'éducation à la petite enfance, la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec rapporte abondamment les propos que le Conseil supérieur de l'éducation a tenus dans son rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016 en faveur d'une plus grande mixité scolaire.

La Fédération des cégeps, dans le mémoire *Consultation publique sur l'élaboration de la politique de la réussite éducative*, cite de nombreux propos provenant de plusieurs publications du Conseil, notamment le fait que les technologies fournissent à la relation pédagogique des moyens novateurs, non seulement pour la diffusion des connaissances, mais également pour l'exploration de stratégies d'apprentissage qui favorisent la construction des compétences et le développement d'habiletés intellectuelles associées, entre autres, à l'esprit critique et au travail collaboratif.

Enfin, le magazine *Distances et médiations des savoirs* cite le Conseil au sujet des activités de formation à distance au sein de l'enseignement supérieur et rappelle ses recommandations voulant que les universités doivent prendre en considération les caractéristiques des divers modes de formation en adaptant les conditions de travail des enseignants et qu'elles doivent favoriser des échanges sur les particularités de la formation à distance au sein du corps professoral et enseignant concerné.

INDICATEUR Analyse des résultats des activités de diffusion (nombre de référencements, de demandes et de téléchargements de documents, de visiteurs du site Web, etc.)

Au 31 mars 2017, 636 documents en français et 47 documents en anglais pouvaient être téléchargés sur le site Web du Conseil.

Le Conseil a continué d'intensifier ses échanges avec une soixantaine d'organismes relayeurs pour augmenter la visibilité de ses différentes publications sur leurs sites Web. L'analyse des résultats pour 2016-2017 a permis d'observer qu'environ 11 % des visiteurs du site Web du Conseil provenaient directement des sites Web de ces organismes relayeurs. De plus, parce que les données de provenance sont disponibles pour chaque organisme référent, il est possible de mieux cibler les interventions futures auprès de ces organismes. Même si, à cet égard, les résultats obtenus sont modestes, cette stratégie de diffusion demeure pertinente, puisqu'elle permet de mieux cibler le lectorat.

Autre exemple de stratégie de diffusion : le Conseil offre aux personnes intéressées la possibilité d'être tenues au courant, par courrier électronique, de toute nouvelle publication. Au 31 mars 2017, un peu plus de 3 000 personnes étaient inscrites sur la liste de diffusion. Ce nombre représente une baisse par rapport à l'année précédente, qui s'explique par le fait que le Conseil a mené une vaste opération au cours des derniers mois afin d'éliminer de sa liste d'envoi les adresses non valides. L'analyse Web a permis d'observer un taux de conversion[4] moyen intéressant (près de 74 %) en ce qui a trait aux téléchargements effectués par les personnes qui ont accédé au site Web du Conseil par cette source et ainsi de conclure que ce moyen demeure efficace.

Au cours du prochain exercice, le Conseil entend poursuivre l'amélioration de sa capacité d'analyse et d'interprétation des données disponibles pour mieux cibler ses actions à cet égard.

Au cours de la dernière année, le site Web du Conseil a connu plusieurs journées plus achalandées, soit : le 13 octobre (424 visites), le 26 octobre (695 visites), le 10 novembre (404 visites), le 30 novembre (748 visites), le 15 décembre (770 visites) et le 8 février (505 visites).

Ces journées coïncident avec la publication d'avis, de mémoires ou encore de communiqués de presse :

- 13 octobre : publication du *Rapport annuel de gestion 2015-2016* et du communiqué de presse ;
- 26 octobre : publication du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2106, intitulé *Remettre le cap sur l'équité* et du communiqué de presse ;
- 10 novembre : publication des mémoires *Projet de création d'un Conseil des collèges du Québec et d'une Commission mixte de l'enseignement supérieur ainsi que sur le Règlement sur le régime des études collégiales* ainsi que le *Projet de création d'un Conseil des universités du Québec et d'une Commission mixte de l'enseignement supérieur* de même que leurs communiqués de presse ;
- 30 novembre : publication du mémoire *Cinq idées-forces pour soutenir l'élaboration d'une politique de la réussite des jeunes et des adultes* et du communiqué de presse ;
- 15 décembre : publication du communiqué de presse concernant les nouvelles nominations au Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2016-2018 ;
- 8 février : publication du communiqué de presse concernant la Semaine des enseignantes et des enseignants.

La page Web la plus consultée, outre la page d'accueil, est sans contredit celle présentant la liste des publications du Conseil. En effet, cette page a été téléchargée à 29 236 reprises. Les deux tableaux qui suivent font respectivement état des demandes de téléchargement reçues, au cours du dernier exercice, pour les différentes publications du Conseil diffusées tant en 2016-2017 qu'au cours des exercices précédents.

4. Le taux de conversion désigne la fraction du nombre de visiteurs qui réalisent une action donnée sur le nombre total de visiteurs.

Nombre de téléchargements en 2016-2017 des documents diffusés dans l'année*

Titre	Date de parution	Total des téléchargements en 2016-2017
Remettre le cap sur l'équité (2014-2016)	Octobre 2016	1 381
Remettre le cap sur l'équité (2014-2016) — Sommaire	Octobre 2016	1 098
Cinq idées-forces pour soutenir l'élaboration d'une politique de la réussite éducative des jeunes et des adultes	Novembre 2016	1 003
Rapport annuel de gestion (2015-2016)	Octobre 2016	1 002
Projet de création du Conseil des collèges du Québec et d'une Commission mixte de l'enseignement supérieur et ainsi que sur le Règlement sur le régime des études collégiales — Mémoire	Novembre 2016	290
L'éducation populaire : mise en lumière d'une approche éducative incontournable tout au long et au large de la vie — Sommaire	Novembre 2016	247
Projet de règlement modifiant le Règlement sur les autorisations d'enseigner	Septembre 2016	239
L'éducation populaire : mise en lumière d'une approche éducative incontournable tout au long et au large de la vie	Novembre 2016	231
Projet de création d'un Conseil des collèges du Québec et d'une Commission mixte de l'enseignement supérieur ainsi que sur le Règlement sur le régime des études collégiales et Projet de création d'un Conseil des universités et d'une Commission mixte de l'enseignement supérieur — Communiqué de presse conjoint pour les deux mémoires	Novembre 2016	217
Cinq idées-forces pour soutenir l'élaboration d'une politique de la réussite éducative des jeunes et des adultes — Communiqué de presse	Novembre 2016	215
Projet de création du Conseil des universités du Québec et d'une Commission mixte de l'enseignement supérieur — Mémoire	Novembre 2016	168
Remettre le cap sur l'équité (2014-2016) — Communiqué de presse	Octobre 2016	148
L'éducation populaire : mise en lumière d'une approche éducative incontournable tout au long et au large de la vie — Communiqué de presse	Novembre 2016	72
Projet de règlement modifiant le Règlement sur les autorisations d'enseigner — Communiqué de presse	Septembre 2016	70
Steering the Course Back to Equity in Education	Octobre 2016	16
Popular education : Putting the spotlight on an essential lifelong and lifewide approach — Abridged version	Novembre 2016	4

* Les documents mentionnés sont ceux qui ont fait l'objet de 50 téléchargements ou plus en 2016-2017.

Documents diffusés avant la période en cours qui ont été les plus téléchargés en 2016-2017*

Titre	Date de parution	Total des téléchargements en 2016-2017
Le développement professionnel, un enrichissement pour toute la profession enseignante	Juin 2014	170
Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2012-2014	Décembre 2014	169
Retracer les frontières des formations collégiales : entre l'héritage et les possibles	Septembre 2015	151
Le Conseil supérieur de l'éducation s'interroge sur la portée des nouvelles responsabilités confiées à la Commission des partenaires du marché du travail	Février 2016	151
La formation à distance dans les universités québécoises : un potentiel à optimiser	Juin 2015	149
Plan stratégique 2015-2018	Septembre 2015	123
Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2012-2014 — Sommaire	Décembre 2014	120
Mémoire du Conseil supérieur de l'éducation dans le cadre de la consultation publique en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	Janvier 2016	112
Organigramme du Conseil	Février 2016	104
Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2008-2010	Octobre 2010	92
Retracer les frontières des formations collégiales : entre l'héritage et les possibles — Sommaire	Septembre 2015	89
Conférence de comparaisons internationales — Rapport CSE-CNESCO	Juin 2015	89
Mieux accueillir et éduquer les enfants d'âge préscolaire, une triple question d'accès, de qualité et de continuité des services	Août 2012	88
La formation à distance dans les universités québécoises : un potentiel à optimiser — Sommaire	Juin 2015	87
Le développement professionnel, un enrichissement pour toute la profession enseignante - Sommaire	Juin 2014	77
L'éducation populaire : mise en lumière d'une approche éducative incontournable tout au long et au large de la vie — Communiqué de presse	Novembre 2016	72
Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2010-2012	Novembre 2012	72
Un engagement collectif pour maintenir et rehausser les compétences en littératie des adultes	Septembre 2013	71
L'amélioration de l'enseignement de l'anglais, langue seconde, au primaire : un équilibre à trouver	Août 2014	71
Projet de règlement modifiant le Règlement sur les autorisations d'enseigner — Communiqué de presse	Septembre 2016	70
L'enseignement de la science et de la technologie au primaire et au premier cycle du secondaire	Août 2013	69
Pour une évaluation au service des apprentissages et de la réussite des élèves	Juillet 2010	66
Parce que les façons de réaliser un projet d'études universitaires ont changé…	Juin 2013	60
Pour soutenir une réflexion sur les devoirs à l'école primaire	Mars 2010	58
Mémoire du Conseil supérieur de l'éducation concernant le projet de loi nº 86 visant à modifier l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires	Mars 2016	58
Code d'éthique et de déontologie	Septembre 1999	58

* Les documents mentionnés sont ceux qui ont fait l'objet de 50 téléchargements ou plus en 2016-2017.

Comme le démontre le tableau ci-dessus, l'intérêt pour les avis et les rapports du Conseil s'étend sur plusieurs années alors qu'un peu plus de 40 % des téléchargements de publications concernent des documents diffusés au cours des années antérieures.

Par exemple, le rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2012-2014, intitulé *Pour l'amélioration continue du curriculum et des programmes d'études* et diffusé en décembre 2012, et l'avis du Conseil intitulé *Le développement professionnel, un enrichissement pour toute la profession enseignante*, diffusé en juin 2014, ont respectivement fait l'objet de 169 et 170 téléchargements. D'autres documents du Conseil continuent, année après année, de soutenir la réflexion qui entoure la réussite éducative. C'est le cas de l'avis intitulé *L'orientation au cœur de la réussite,* diffusé en avril 2002, et du rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation 2005-2006, intitulé *Agir pour renforcer la démocratie scolaire,* diffusé en décembre 2006, qui ont une vingtaine de téléchargements chacun.

Enfin, dans le cadre de l'une des actions de son plan de développement durable, le Conseil avait choisi, en 2010-2011, de rendre accessible l'ensemble de son patrimoine écrit en numérisant toutes ses plus

anciennes publications ainsi que celles des défunts Conseil des universités et Conseil des collèges. Cette action a certainement porté ses fruits, puisqu'au cours de l'exercice 2016-2017, on a recensé 456 téléchargements des avis du Conseil des collèges et 220 téléchargements de ceux du Conseil des universités. Un avis préparé par le Conseil des universités, intitulé *L'enseignement collégial : des priorités pour un renouveau de la formation* et diffusé en 1992, a fait l'objet de 34 téléchargements en 2016-2017.

INDICATEUR **Nombre de demandes de présentation d'avis**

Au cours de l'année 2016-2017, le Conseil a reçu près d'une quinzaine de demandes de présentation de l'un ou l'autre des avis diffusés en cours d'année ou des demandes pour d'autres avis diffusés au cours des années précédentes. En voici quelques illustrations.

L'avis *L'éducation populaire : mise en lumière d'une approche éducative incontournable tout au long et au large de la vie* a fait l'objet de quatre présentations. D'autres présentations de cet avis sont prévues au cours de la prochaine année financière.

À l'automne 2016, le Conseil a pu présenter les avis *Mieux accueillir et éduquer les enfants d'âge préscolaire, une triple question d'accès, de qualité et de continuité des services* (2012) ainsi que le rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016 dans le cadre des consultations tenues par la Commission sur l'éducation à la petite enfance au mois de novembre 2016. La Commission avait pour objectifs de sensibiliser et d'entendre un grand nombre d'acteurs dans tous les milieux (citoyens, parents, milieux sociaux, communauté d'affaires, décideurs politiques, experts et chercheurs, etc.) en vue de faire ressortir les enjeux relatifs à l'éducation à la petite enfance au Québec, de formuler des recommandations, de déterminer des pistes d'action en matière de politiques publiques et de dégager une vision d'avenir pour le Québec sur le sujet.

Enfin, soulignons la présentation de l'avis *La formation à distance dans les universités québécoises : un potentiel à optimiser* (2015) dans le cadre du congrès de l'ACFAS (Association francophone pour le savoir) à Montréal en mai 2016.

ORIENTATION 2 : Maintenir une expertise de haut niveau pour répondre à la diversité des mandats

AXE : **EXPERTISE DE HAUT NIVEAU**

OBJECTIF 4 : Favoriser la mise à contribution d'une expertise diversifiée pour assurer l'efficacité et l'efficience de l'organisation

Les champs de réflexion et d'intervention du Conseil sont vastes. Pour cette raison, les productions du Conseil doivent répondre à la diversité des visées éducatives et tenir compte de la complexité des enjeux soulevés en vue de l'amélioration de l'éducation. Le Conseil s'assure donc que ses avis et ses rapports sont produits en temps opportun et qu'ils sont bien documentés, clairs et pertinents. La qualité de ses travaux repose sur une organisation du travail souple et sur une expertise polyvalente et diversifiée, laquelle est enrichie par des collaborations pertinentes.

INDICATEUR **En 2015-2016, élaboration d'un portrait des expertises actuelles et requises ainsi que d'un plan des besoins de formation et des effectifs**

Pour réussir sa mission, le Conseil doit compter sur un personnel compétent, dont les connaissances évoluent constamment. Cet enjeu est devenu particulièrement important dans un contexte caractérisé notamment par le départ simultané de plusieurs personnes pour la retraite, la rareté de la main-d'œuvre dans certains secteurs d'emploi et un cadre budgétaire plus contraignant.

Dans l'objectif de mieux connaître son environnement et son organisation, le Conseil a entamé une analyse de ses ressources humaines. Un premier portrait a été réalisé au cours de l'exercice 2014-2015 afin de relever les vulnérabilités de l'organisation, puis de prévoir les redressements nécessaires au cours des prochaines années. Une mise à jour de ce portrait est effectuée chaque année pour tenir compte des départs et des arrivées de membres du personnel.

Au cours de la dernière année, le Conseil a réfléchi sur la viabilité du modèle actuel de production de ses avis et rapports et a établi différents scénarios pour maintenir et développer l'expertise requise face à d'éventuels changements dans la nature de sa mission et dans la portée de ses mandats.

INDICATEUR Nombre d'activités d'actualisation et de transmission des savoirs

Le Conseil a mis en place des mécanismes d'actualisation et de transmission des savoirs au sein du personnel de sa permanence. Ainsi, quatre rencontres postconseil ont été tenues avec les membres de la permanence pour leur permettre de mieux suivre l'évolution des travaux et de mieux comprendre les différents enjeux organisationnels.

Par ailleurs, les personnes responsables de la production des avis et des rapports, tant à la coordination qu'à la recherche, ont été invitées à présenter leurs travaux à l'ensemble du personnel.

INDICATEUR Pertinence des collaborations établies avec des partenaires externes dans les domaines de l'éducation et de la recherche

Pour remplir son mandat, le Conseil doit faire état de l'évolution des tendances en matière d'éducation à la ou au ministre ainsi qu'aux divers intervenants des réseaux scolaires, et les conseiller sur les directions qu'il semble souhaitable d'emprunter. Pour ce faire, il doit exercer une veille de ce qui se fait dans le monde en matière d'éducation. Le Conseil doit être à l'affût des nouvelles recherches, des politiques publiques et des expériences vécues ailleurs pour élargir ses notions des problématiques, entrevoir des avenues possibles et éviter certains écueils. Créer des réseaux avec des centres de recherche et des groupes d'experts et tisser des liens entre les différents acteurs du monde de l'éducation (décideurs, parents, enseignants, élèves) pour contribuer à éclairer les politiques publiques en éducation, tel est l'un des objectifs des collaborations.

En 2014, le Conseil a établi un nouveau partenariat lors de sa participation à un atelier du Réseau européen des conseils de l'éducation (EUNEC) à titre de membre de l'assemblée générale. Cette rencontre portait sur les rôles, les fonctions et le positionnement des conseils de l'éducation dans les cycles d'élaboration des politiques publiques et dans le champ politique. La rencontre a également permis de discuter de stratégies visant l'amélioration des processus de consultation publique et constituait, à ce titre, un exercice d'étalonnage dont l'objet est d'améliorer les façons de faire conformément aux exigences de la Loi sur l'administration publique.

Cette collaboration s'est poursuivie au cours des exercices 2015-2016 et 2016-2017 alors que le Conseil et l'EUNEC ont échangé différents documents de travail issus de leurs travaux respectifs afin d'alimenter leurs réflexions au regard de l'innovation en matière d'adaptation et de formation du personnel enseignant.

Durant l'année 2014-2015, en collaboration avec le Conseil national de l'évaluation du système scolaire (CNESCO) de France et avec le soutien financier du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Conseil a produit un document de recherche ayant pour titre *La mixité sociale à l'école* devant servir de base à une conférence sur les comparaisons internationales de la mixité sociale à l'école. Cette conférence a été préparée conjointement par le CNESCO et le Conseil et s'est tenue à Paris les 4 et 5 juin 2015. Ses objectifs étaient doubles : d'abord, cerner une réalité multiforme et ses effets sur les élèves, leur réussite scolaire, leurs attitudes et leurs valeurs ; ensuite, analyser des actions possibles à partir d'expériences concrètes vécues dans divers États comparables.

Les résultats de cet exercice ont d'ailleurs été fort utiles à la poursuite des travaux conjoints menés en 2016-2017 par la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et la Commission de l'enseignement secondaire sur le thème « Innover pour s'adapter à la diversité des élèves ».

Au cours des deux dernières années, le Conseil a collaboré avec le Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ) pour explorer des pistes de collaboration et a pris part à deux de ses réunions du Comité de concertation pour le transfert des connaissances en éducation, comité présidé par le CTREQ, en vue de la préparation du 3e Symposium sur le transfert des connaissances en éducation, qui s'est tenu au printemps 2016. Un 4e symposium est en cours de préparation en ce moment, pour lequel le Conseil a renouvelé sa collaboration avec le CTREQ.

Le Conseil a également poursuivi une collaboration avec le Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante (CRIFPE) dans le but d'assurer la pérennité de la banque de données *Opinéduq*, qui contient des renseignements relatifs à des sondages d'opinion menés au Québec depuis 1943 et portant entièrement ou partiellement sur le thème de l'éducation.

Enfin, le personnel du Conseil a collaboré avec le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation dans le cadre du programme NovaScience. Deux membres de la permanence ont en effet participé au comité d'évaluation des demandes d'aide financière déposées dans le cadre de l'appel de projets du programme NovaScience volet 2, destiné à appuyer financièrement des projets proposés par les milieux scolaires qui favorisent une plus grande compréhension des sciences et de la technologie.

INDICATEUR Nombre de processus et d'outils de travail révisés

CIBLE : Une révision associée au mode de travail et une révision associée à la diffusion des productions

L'avènement de nouveaux outils technologiques qui favorisent les interactions entre les individus et l'accès à une information de plus en plus diversifiée ont considérablement modifié les modes de communication traditionnels, tant chez les individus qu'au sein des organisations privées, publiques ou communautaires. Dans ce contexte, le Conseil doit, à l'instar de tous les acteurs publics, constamment adapter ses modes et ses façons de faire, notamment au regard de ses pratiques de consultation et de diffusion.

En 2014-2015, le Conseil s'est penché sur le positionnement que certains ministères et organismes ont au regard des médias sociaux et de leur intégration dans leurs pratiques de gestion. Une attention particulière a été accordée au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi qu'à deux organismes-conseils de taille analogue à celle du Conseil supérieur de l'éducation, soit le Conseil du statut de la femme et le Conseil supérieur de la langue française.

Le Conseil a également réalisé une analyse des risques associés à l'utilisation des médias sociaux, notamment en ce qui a trait à la responsabilité des organismes à titre d'éditeurs de contenus et à titre d'employeurs. Sur la base de ces angles d'observation et en respect de sa mission et de son code d'éthique et de déontologie, le Conseil a décelé certaines avenues à explorer en ce qui concerne l'intégration des médias sociaux dans ses pratiques de communication et les conditions optimales d'implantation.

Le Conseil a également réalisé une révision du processus de consultation utilisé dans le cadre de la nomination des nouveaux membres de ses commissions pour le rendre plus efficace et efficient. Le Conseil a analysé les résultats des consultations tenues depuis 2009 en vue de mettre en relief les forces et faiblesses de ses façons de faire et de rendre son approche plus performante. Au bout du compte, la liste des organismes consultés est plus pertinente et le temps consacré à la validation et à l'analyse a été réduit.

Enfin, au cours de la dernière année, le Conseil a revu ses processus de mise à jour de sa liste d'abonnements à ses publications, ce qui a permis de simplifier la procédure tout en améliorant la

fiabilité de la base de données. Cette révision permet au Conseil de bénéficier d'un portrait beaucoup plus juste de sa liste d'abonnés en temps réel. Elle a également permis au Conseil de mieux se conformer à la Loi canadienne anti-pourriel en facilitant le recensement et le rejet des adresses courriel qui ne sont plus valides.

2.2 Enjeu **2** Une participation représentative et inclusive

ORIENTATION 3 : Être un reflet dynamique de la société québécoise dans sa diversité sociale et sa pluralité des points de vue et des valeurs

AXE : **QUALITÉ DES DÉLIBÉRATIONS**

OBJECTIF 5 : Mettre en œuvre les moyens qui favorisent la qualité des délibérations au sein de la table du Conseil et de ses instances

INDICATEUR **Initiatives et résultats pour l'accueil et l'information des nouveaux membres**

CIBLE : **100 % des nouveaux membres joints**

Au Conseil et à ses instances siègent des acteurs de la société civile et de l'éducation de tous les ordres et secteurs d'enseignement, tant du personnel de l'éducation que des parents, des étudiants ainsi que des représentants de la société civile qui, par leur engagement citoyen et à titre bénévole, contribuent aux travaux du Conseil et à ceux de ses commissions et de ses comités.

Le Conseil remplit une fonction démocratique et, ce faisant, favorise le rapprochement entre la population, les décideurs et les parties prenantes de l'éducation. Pour exercer pleinement cette fonction, le Conseil doit donc, en plus d'être à l'écoute des besoins et des préoccupations du milieu de l'éducation dans toutes les régions, s'assurer que la composition de ses instances lui permet de bien exercer cette fonction.

En juin 2016, le Conseil a nommé les membres de ses commissions et a procédé à la désignation des personnes pour en exercer la présidence. Pour faciliter l'intégration des nouveaux membres de ses instances et favoriser la transition au regard des travaux en cours, les présidentes et les présidents ainsi que les personnes qui assurent la coordination des commissions ont accueilli officiellement les nouveaux membres de leur commission. Cette rencontre a non seulement permis d'informer les membres sur les travaux en cours au sein de leurs instances respectives, mais aussi de mieux situer leur contribution et leur engagement citoyen par rapport à la mission générale du Conseil supérieur de l'éducation et de prendre connaissance des règles et des principes établis par le Code d'éthique et de déontologie du Conseil.

AXE : **MÉCANISMES DE CONSULTATION**

OBJECTIF 6 : Recourir à des mécanismes appropriés de consultation des groupes d'intérêts et des acteurs de la société civile pour alimenter la pensée du Conseil

INDICATEUR **Évaluation de la pertinence des modes de consultation utilisés**

CIBLE : **Évaluation d'au moins deux activités de consultation**

Chaque année, le Conseil sollicite la proposition de candidatures auprès des principales associations représentatives du milieu de l'éducation (regroupements, fédérations, syndicats, conférences, conseils, ordres professionnels, tables, etc.). Cette consultation vise à pourvoir les postes qui deviennent vacants dans ses différentes instances. Il est à noter que ce processus de consultation permet aussi de constituer

une banque de candidatures qui pourra servir lors de la nomination de nouveaux membres du Conseil par le Conseil des ministres.

Afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience de cette consultation et de permettre un meilleur arrimage entre les besoins du Conseil et les profils qui lui sont proposés, une analyse des candidatures reçues et de leur provenance ainsi qu'une analyse du taux de réponse aux sollicitations du Conseil ont été entreprises pour les cinq dernières années. Cet exercice a permis de simplifier les processus du Conseil tout en préservant la richesse et la variété des candidatures qui lui sont soumises.

Par sa fonction démocratique, le Conseil joue un rôle de pont entre la population, les acteurs de l'éducation et les décideurs politiques. Pour ce faire, outre le fait d'assurer la composition représentative de ses instances, le Conseil mène régulièrement des activités d'écoute et de consultation auprès d'acteurs de l'éducation engagés directement sur le terrain.

À cet égard, l'un des moyens privilégiés par le Conseil consistait à se rendre, chaque année, dans une région du Québec pour y rencontrer des acteurs de l'éducation présents à tous les ordres et secteurs d'enseignement et pour échanger avec ceux-ci sur les besoins de leur région et sur la manière dont ils relèvent les défis qui leur sont propres dans le domaine de l'éducation.

En 2015-2016, le Conseil a décidé de prendre une pause et d'entreprendre une réflexion sur la pertinence de cette activité annuelle dans sa forme actuelle ainsi que sa valeur ajoutée pour la réalisation de la mission du Conseil. Les résultats de cet exercice ont été présentés au comité de direction en 2016-2017.

Le rapport soulignait notamment les difficultés de maintenir l'activité sans la collaboration des directions régionales du ministère de l'Éducation, dont la contribution était très importante dans l'organisation et la tenue des visites en région, et qui ont été abolies en 2014. Il remarquait également qu'au fil des ans, la visite en région avait perdu son caractère consultatif et ne répondait plus aux objectifs initiaux qui avaient été fixés au moment de sa mise en place. Devant ces constats, le Conseil a décidé de mettre fin à cette activité.

PARTIE 3

AUTRES ASPECTS
RELATIFS À LA LOI SUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

À titre d'organisme gouvernemental, le Conseil s'assure du respect des dispositions de la Loi sur l'administration publique qui le concernent. Voici les faits qui ont marqué l'année à ce chapitre.

3.1 L'embauche et la représentativité

Au 31 mars 2017, le Conseil supérieur de l'éducation avait un effectif autorisé de 25 postes, soit le même qu'au 31 mars 2016. Vingt et un de ces postes autorisés étaient occupés par des employés permanents de la fonction publique et 4 devaient être pourvus. Le Conseil n'employait aucun employé occasionnel. La cible d'effectif attribué pour la période visée a ainsi été respectée. En 2016-2017, le Conseil a procédé à l'embauche d'une nouvelle personne par voie de recrutement.

Résultats en matière d'accès à l'égalité en emploi

Au regard des cibles d'accès à l'égalité en emploi, l'effectif permanent du Conseil au 31 mars 2017 se répartissait de la façon suivante :

Représentativité	
Anglophone	0 %
Communautés culturelles	4 %
Personnes handicapées	0 %
Femmes	63 %

Représentation féminine	
Personnel cadre	66 %
Personnel professionnel	53 %
Personnel technicien	75 %
Personnel de soutien	100 %

3.2 Le développement des ressources humaines

En 2016, à l'intérieur de son programme de développement des ressources humaines, le Conseil a investi 37 237 $, soit un total de 483 heures consacrées à la formation, au perfectionnement et à diverses activités. Cette somme représente 2,1 % de la masse salariale, ce qui est supérieur à l'objectif de 1 % fixé par le gouvernement.

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel par champ d'activité

Champ d'activité ou orientation stratégique	**2016**	**2015**
Favoriser le développement des compétences	91 %	81 %
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	2 %	8 %
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	1 %	11 %
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	2 %	0 %
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	4 %	0 %

Évolution des dépenses en formation

Proportion de la masse salariale	2,1	1,2
Nombre moyen de jours de formation par personne	2,8	2,2
Montant alloué par personne	1 489 $	1 244 $

Jours de formation selon les catégories d'emploi

Cadre	36,1	3,3
Professionnel	31,9	24,8
Fonctionnaire	1,0	5,6

3.3 Le Code d'éthique et de déontologie

Conformément au Règlement de régie interne, le Conseil s'est doté d'un code d'éthique et de déontologie qui établit les principes auxquels les membres de toutes ses instances doivent souscrire. Les membres en prennent connaissance au moment de leur nomination et y adhèrent en signant un formulaire qui indique qu'ils connaissent les principes d'éthique et les règles de déontologie.

Ce code définit des principes d'éthique selon lesquels « les membres [...] sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à l'accomplissement de la mission de l'État. [...] Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public ».

À ces principes se greffent des règles de déontologie relatives à la discrétion, aux relations avec le public, à la neutralité et aux activités politiques, aux conflits d'intérêts, à l'exclusivité de service et à l'après-mandat.

Par ailleurs, le personnel de la permanence du Conseil est sensibilisé aux questions d'éthique et de déontologie applicables à l'ensemble de la fonction publique.

À l'instar des années antérieures, aucun manquement en matière d'éthique et de déontologie n'a été signalé en 2016-2017.

3.4 La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Le Conseil supérieur de l'éducation, à titre d'organisme public, est tenu de donner accès à l'information publique qu'il produit ; la diffusion de l'ensemble de ses publications et des documents administratifs répond à cette exigence.

Aussi, le Conseil supérieur de l'éducation doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour se conformer aux exigences en matière de protection des renseignements personnels. Ainsi, un membre du personnel d'encadrement est nommément désigné comme responsable du dossier pour l'organisme.

Au cours de l'année 2016-2017, une demande a été formulée au Conseil au regard de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Cette demande visait l'accès à des documents que le Conseil aurait pu produire au sujet de l'endettement étudiant. Un suivi approprié a été donné à cette demande dans les délais prescrits. Aucune demande n'a fait l'objet d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information.

Enfin, le Conseil a vérifié ses bases de données afin de s'assurer que les règles entourant l'accès et la protection

des renseignements personnels étaient respectées.

3.5 La politique linguistique

En plus d'appliquer les principes énoncés dans la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, le Conseil s'est conformé à la Politique linguistique du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Le Conseil a amorcé des travaux en vue de se doter, le cas échéant, de sa propre politique linguistique. Un projet à cet effet a été rédigé et soumis pour commentaires à l'Office québécois de la langue française (OQLF). Le Conseil poursuivra ses travaux au cours de l'année qui vient.

Le Conseil s'est assuré du maintien de la qualité langagière de toutes ses communications, que ce soit dans ses productions écrites, dans son site Web ou dans ses communications téléphoniques. Aussi, tous les logiciels utilisés par le personnel sont en français, lorsqu'ils sont disponibles dans cette langue.

3.6 L'emploi et la qualité de la langue française dans l'Administration

Dans leur rapport annuel de gestion respectif, les ministères et organismes doivent faire état de l'application de la politique linguistique institutionnelle qu'ils ont élaborée, à la suite de l'adoption, en mars 2011, de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration. À cette fin, ils doivent produire certaines données relatives à cette mise en œuvre.

Tableau 1

Comité permanent et mandataire	
Avez-vous un mandataire ?	Oui
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre mandataire et son rôle ?	Non
Votre organisation compte-t-elle moins de 50 employés ?	Oui
Avez-vous un comité permanent ?	Non
Combien y a-t-il eu de rencontres du comité permanent au cours de l'exercice ?	Sans objet
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre comité permanent ?	Sans objet

Tableau 2

Étapes de l'élaboration ou de l'approbation de la politique linguistique institutionnelle	
Où en êtes-vous dans l'élaboration ou l'approbation de votre politique linguistique institutionnelle ?	2
1. Projet en élaboration	
2. Projet soumis pour commentaires à l'OQLF	4 juin 2012
3. Projet soumis pour un avis officiel de l'OQLF	
4. Avis officiel de l'OQLF reçu	
5. Politique linguistique institutionnelle approuvée par le sous-ministre ou le dirigeant	
6. Politique linguistique institutionnelle approuvée transmise à l'OQLF	
Date d'approbation de la politique linguistique institutionnelle par le sous-ministre ou le dirigeant (s'il y a lieu)	

Tableau 3

Implantation de la politique linguistique institutionnelle adoptée après mars 2011	
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle ?	Non
Si oui, lesquelles ?	
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour assurer la formation du personnel sur l'application de votre politique linguistique institutionnelle ?	Non
Si oui, lesquelles ?	
Si vous n'avez pas pris de mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle ou pour assurer la formation du personnel,	
– prévoyez-vous des activités de diffusion au cours du prochain exercice ?	Non
– prévoyez-vous des activités de formation au cours du prochain exercice ?	Non

3.7 La déclaration de services aux citoyens

Puisque le Conseil supérieur de l'éducation agit à titre d'organisme consultatif pour le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et pour la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, il n'a pas à produire une déclaration de services aux citoyens. Cependant, il s'assure que ses travaux sont accessibles aux acteurs du milieu de l'éducation ainsi qu'au grand public.

3.8 Le développement durable

Le Conseil souscrit aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Le gouvernement du Québec avait autorisé le report de la Stratégie de développement durable 2008-2013 jusqu'au 31 décembre 2014. À l'automne 2015, le Conseil a reçu les lignes directrices définitives pour l'élaboration de son nouveau Plan d'action de développement durable 2015-2020.

À la fin de l'année 2016, un comité interne, formé de représentantes et de représentants de toutes les unités administratives du Conseil, a été constitué et s'est vu confier le mandat d'élaborer le deuxième Plan d'action de développement durable du Conseil pour 2017-2020 et d'examiner un ensemble d'actions à mettre en œuvre. Les gestionnaires du Conseil et l'ensemble de la permanence sont partie prenante de la démarche d'élaboration de ce deuxième plan d'action de développement durable et de la sélection des objectifs gouvernementaux auxquels ils entendent contribuer. Cependant, ce deuxième plan d'action n'étant pas encore adopté par le Conseil, les actions prises par lui et les résultats dont il fait état dans le présent rapport sont donc liés au Plan d'action de développement durable 2009-2015.

Dans son plan d'action, le Conseil supérieur de l'éducation a retenu cinq objectifs gouvernementaux, qu'il a traduits en autant d'objectifs organisationnels dont l'atteinte est favorisée par la mise en œuvre de sept actions précises.

Par ailleurs, en 2014, les ministères et organismes ont reçu la demande d'intégrer à leur plan d'action durable au moins une action qui contribue à l'atteinte de l'un ou l'autre des objectifs de l'Agenda 21 de la culture du Québec, un cadre de référence qui établit les principes et les objectifs visant à faire de la culture une composante transversale majeure du développement durable.

Ainsi, en 2014, le Conseil a intégré une nouvelle action qui vise à mieux faire connaître son rôle et sa contribution à l'évolution de l'éducation au cours des 50 dernières années.

Un membre du personnel d'encadrement est nommément désigné comme responsable du dossier pour l'organisme. Aussi, au cours de la dernière année, le Conseil a poursuivi la démarche de mise en œuvre de son plan d'action de développement durable en s'inspirant des principes décrits dans la Loi sur le développement durable.

Il importe de mentionner que, dans une perspective de développement durable, le Conseil utilisait depuis quelques années, pour toutes ses publications, du papier entièrement fait de fibres recyclées postconsommation. Au cours de la dernière année, le Conseil a poursuivi ses efforts de réduction de son empreinte environnementale. C'est ainsi que le Conseil a privilégié l'utilisation de systèmes de visioconférence chaque fois que cela se révélait opportun pendant ses réunions ou celles de ses commissions, réduisant du coup la production de gaz à effet de serre. Mentionnons également que, grâce à la collaboration volontaire de membres de sa permanence, le Conseil a pu continuer de bénéficier d'un service de récupération sélective.

De plus, en 2016-2017, le Conseil a poursuivi sa démarche dans la tenue d'événements écoresponsables pour son assemblée plénière du 21 avril 2016. En effet, des événements rassembleurs comme cette assemblée plénière, qui réunit chaque année tous les membres du Conseil et de ses commissions et comités, peuvent avoir un impact sur l'environnement, notamment au chapitre des matières résiduelles et des émissions de gaz à effet de serre. En tant qu'institution engagée dans la voie du développement durable, le Conseil cherche à faire des choix plus bénéfiques pour l'environnement et la société en recourant à des pratiques concrètes de gestion environnementale et d'acquisition écoresponsable, en réduisant les impacts de ses activités sur l'environnement et finalement, en sensibilisant les participants ainsi que les fournisseurs à poser des gestes écoresponsables.

Cet effort d'intégration du développement durable à toutes les étapes de son organisation s'inscrit dans la continuité des préoccupations et des gestes déjà accomplis pour les autres activités du Conseil, notamment pour les réunions des commissions et des comités.

Par ailleurs, le Conseil a continué ses efforts pour faciliter la conciliation travail-famille, tant pour les membres du Conseil et de ses commissions que pour le personnel de la permanence, notamment en favorisant, lorsque cela était pertinent, le travail à la maison et en recourant davantage à la visioconférence. Finalement, le Conseil a porté une attention toute particulière à la préservation et à la diffusion du patrimoine qu'il détient en procédant à la numérisation systématique de toutes ses publications.

Le tableau suivant présente la contribution du Conseil supérieur de l'éducation à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Objectif gouvernemental 1 Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.	
Objectif organisationnel 1 Faire connaître la nature et la portée du concept de développement durable et des principes s'y rattachant.	
Action 1	Mettre en œuvre des activités qui contribuent à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique.
Indicateur	Taux de personnel joint par les activités de sensibilisation au concept de développement durable et taux de personnel qui a acquis une connaissance suffisante de ce concept pour le prendre en considération dans ses activités courantes.
Cible	Personnel joint dans une proportion de 100 % par des activités de sensibilisation (2011) ; 50 % du personnel dont les fonctions le requièrent joint par une activité de formation qui permet une connaissance suffisante du concept de développement durable et la prise en considération de ce concept dans ses activités routinières (2013).
Résultats de l'année	Actions commencées et réalisées en continu : ▪ Tout le personnel du Conseil a été sensibilisé à l'écoresponsabilité, notamment dans le cadre des assemblées plénières de 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 ainsi que des travaux préparatoires à l'assemblée plénière de 2017 ; ▪ Au total, 100 % du personnel dont les fonctions le requièrent a suivi au moins une activité de formation qui permet d'acquérir une connaissance suffisante du concept de développement durable.

Action 2	Mettre en œuvre des activités dont l'objectif est la sensibilisation des membres du Conseil, de ses commissions et de ses comités au concept et aux principes de développement durable.
Indicateur	Pourcentage de membres joints par les activités de sensibilisation au développement durable.
Cible	Membres joints dans une proportion de 100 % pendant la période du plan d'action (action menée de manière continue).
Résultats de l'année	Action commencée et réalisée en continu : ▪ 100 % des membres du Conseil et de ses instances ont été sensibilisés au développement durable dans le cadre des assemblées plénières de 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 ainsi que des travaux préparatoires à l'assemblée plénière de 2017.

Objectif gouvernemental 4
Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Objectif organisationnel 2
S'assurer d'un environnement propice à la santé physique et psychologique du personnel du Conseil supérieur de l'éducation.

Action 3	Offrir un environnement de travail qui favorise la santé du personnel.
Indicateur	Nombre d'activités réalisées auprès du personnel qui favorisent la santé et la sécurité.
Cible	Trois activités d'ici la fin de la période du plan d'action.
Résultats de l'année	Actions commencées et réalisées en continu : ▪ Soutien aux activités et au fonctionnement du Club social ; ▪ Démarche d'amélioration de l'ergonomie de certains postes de travail ; ▪ Soutien à la participation des membres de la permanence à l'activité de mise en forme Défi Entreprises.

Objectif gouvernemental 6
Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif organisationnel 3
Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités courantes du Conseil supérieur de l'éducation.

Action 4	Mettre en œuvre des activités qui contribuent aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.
Indicateur	État d'avancement de la mise en œuvre au Conseil supérieur de l'éducation d'un cadre de gestion environnementale, de mesures qui contribuent à l'atteinte des objectifs nationaux relatifs à la gestion environnementale et de pratiques d'acquisition écoresponsable.
Cible	Mise en œuvre de huit mesures qui contribuent à l'atteinte des objectifs nationaux relatifs à la gestion environnementale et de pratiques d'acquisition écoresponsable pendant la période du plan d'action.
Résultats de l'année	Actions commencées et réalisées en continu : ▪ Réduction significative des matières résiduelles générées lors des rencontres du Conseil, de ses commissions et de ses comités ; ▪ Organisation des assemblées plénières annuelles de 2012, 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017 du Conseil dans un esprit d'écoresponsabilité ; ▪ Acquisition d'équipements informatiques et d'équipements d'impression certifiés Energy Star et EPEAT ; ▪ Utilisation accrue des systèmes de visioconférence ; ▪ Numérisation de toutes les publications du Conseil ; ▪ Transactions privilégiées avec des établissements hôteliers conformes aux programmes de reconnaissance en développement durable RéserVert et Clé verte ; ▪ Grâce à la collaboration d'employés de la permanence, mise en œuvre d'une collecte sélective de matières récupérables ; ▪ Acquisition de matériel permettant d'utiliser le logiciel Skype pour faciliter la tenue de consultations auprès de partenaires qui n'ont pas accès à des systèmes de visioconférence.

Objectif gouvernemental 14
Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.

Objectif organisationnel 4
Favoriser la vie familiale des membres des instances du Conseil et de sa permanence et en faciliter la conciliation avec le travail, la vie personnelle et l'engagement citoyen.

Action 5	Mettre en œuvre des moyens qui permettent de concilier l'engagement bénévole des personnes avec les travaux du Conseil et les responsabilités parentales.
Indicateur	Nombre de moyens mis en œuvre pour favoriser la participation.
Cible	Deux moyens mis en œuvre au cours de la période du plan d'action.
Résultats de l'année	Actions commencées et réalisées en continu : ▪ Adaptation des horaires des rencontres du Conseil et des commissions pour limiter le nombre de séjours à l'hôtel ; ▪ Utilisation accrue de la visioconférence.

Action 6	Mettre en œuvre des moyens qui permettent de concilier la vie professionnelle du personnel de la permanence du Conseil et les responsabilités parentales.
Indicateur	Nombre de moyens mis en œuvre pour favoriser la participation.
Cible	Trois moyens mis en œuvre au cours de la période du plan d'action.
Résultats de l'année	Actions commencées et réalisées en continu : ▪ Flexibilité accrue dans les horaires de travail des personnes ; ▪ Flexibilité accrue pour faire du télétravail ; ▪ Flexibilité au regard de l'aménagement du temps de travail.

Objectif gouvernemental 21
Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.

Objectif organisationnel 5
S'assurer de la disponibilité et de l'accessibilité des écrits du Conseil supérieur de l'éducation.

Action 7	Prendre les mesures requises pour rendre disponible l'ensemble des productions antérieures du Conseil.
Indicateur	Pourcentage des avis et des rapports produits par le Conseil supérieur de l'éducation accessibles sur le Web.
Cible	D'ici 2010, 80 productions.
Résultats de l'année	Action réalisée : ▪ La cible a été atteinte.

Agenda 21 de la culture du Québec

Thème phare :
L'action culturelle dans une perspective de durabilité

Objectif 1
Reconnaître et promouvoir l'identité culturelle québécoise à travers la protection et la mise en valeur de son patrimoine matériel et immatériel, dans toute sa diversité et dans l'ensemble du territoire.

Objectif organisationnel 6
Mettre en valeur la contribution du Conseil supérieur de l'éducation au développement de l'identité culturelle québécoise.

Action 8	Mettre en œuvre des moyens visant à mieux faire connaître le rôle du Conseil et sa contribution à l'évolution de l'éducation au cours des 50 dernières années.
Indicateur	Nombre de moyens mis en œuvre.
Cible	Deux moyens mis en œuvre au cours de la période du plan d'action.
Résultats de l'année	Action réalisée : ▪ Publication d'un document à caractère historique destiné au grand public et relatant les faits marquants de la participation du Conseil au développement du système d'éducation québécois depuis sa création. ▪ Production de capsules vidéo présentant les témoignages de différentes personnes qui ont travaillé au Conseil à différentes époques.

3.9 Les recommandations du Vérificateur général

Aucune recommandation du Vérificateur général du Québec ne concerne l'organisme.

PARTIE 4 RESSOURCES
HUMAINES, FINANCIÈRES ET INFORMATIONNELLES

4.1 Les membres du Conseil et de ses commissions

Les membres du Conseil supérieur de l'éducation*

Nom	Fonction	Mandat se termine en
Bouchard, Lucie	Présidente par intérim du Conseil	
Bellony, Kelly	Coordonnateur à l'organisation des réseaux, Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île	2018
Blanchette, Christian	Doyen, Faculté de l'éducation permanente, Université de Montréal	2018
Bouchard, Sophie	Directrice, de l'école Le Bois-Vivant, Commission scolaire René-Lévesque	2017
Cameron, Bonny Ann	Enseignante en anglais et conseillère pédagogique, Commission scolaire de la Capitale	2016
Chouinard, Jean-Marc	Président, Fondation Lucie et André Chagnon	2017
Dionne, Nathalie	Enseignante au secondaire, École des Vieux-Moulins, Commission scolaire Kamouraska–Rivière-du-Loup	2018
Filion, Richard	Directeur général, Collège Dawson	2018
Fournier, Michelle	Directrice générale, Commission scolaire des Grandes-Seigneuries	2018
Gonthier, Isabelle	Directrice adjointe, École Le Rucher, Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles	2017
Lapointe, Claire	Professeure et directrice, Département des fondements et pratiques en éducation, Université Laval	2016
Lavallée, Carole	Directrice des études, Cégep de Saint-Laurent	2014
Malenfant, Édouard	Directeur général (à la retraite), Externat Saint-Jean-Eudes	2016
Millette, Louise	Professeure agrégée, Département des génies civil, géologique et des mines, École Polytechnique de Montréal	2016
Muckle, Christian	Directeur général (à la retraite), Cégep de Trois-Rivières	2014
Teasdale, Joanne	Enseignante, Commission scolaire de Montréal	2014
Tehami, Amine	Consultant international	2016
MEMBRE ADJOINTE D'OFFICE		
Bergeron, Simon	Sous-ministre adjoint à l'enseignement supérieur, Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	
Sylvain, Yves	Sous-ministre adjoint à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire, Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	
SECRÉTAIRE		
Bouchard, Lucie	Secrétaire générale	

* Cinq postes sont vacants au 31 mars 2017.

Les membres de la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire*

Nom	Fonction	Mandat se termine en
Malenfant, Édouard	Président de la Commission, membre du Conseil	2017
Chantal, Yves	Enseignant, École André-Gagnon, Commission scolaire des Rives-du-Saguenay	2017
Deaudelin, Colette	Professeure, Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke	2018
Francoeur, Nadine	Directrice, Services éducatifs aux jeunes, Commission scolaire des Trois-Lacs	2017
Gilbert, Hélène	Directrice d'écoles primaires, Commission scolaire du Lac-Témiscamingue	2019
Jodoin, Pascal	Enseignant, École Charles-Bruneau, Commission scolaire de Laval	2018
Lemay, Réjean	Directeur général, Collège Marie-de-l'Incarnation	2017
Leroux, Mylène	Professeure-chercheuse (formation pratique), Département des sciences de l'éducation, Université du Québec en Outaouais	2018
Marsolais, Mélanie	Directrice générale, Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCLD)	2018
Rodriguez, Miriam	Conseillère pédagogique à la francisation, Commission scolaire de la Capitale	2019
Vaillancourt, Chantal	Consultante en édition et lecture	2019
Lebossé, Catherine	**COORDONNATRICE**	

* Au 31 mars 2017.

Les membres de la Commission de l'enseignement secondaire*

Nom	Fonction	Mandat se termine en
Malenfant, Édouard	Président de la Commission, membre du Conseil	2017
Allaire, Stéphane	Doyen du Décanat de la recherche et de la création, Université du Québec à Chicoutimi	2019
Chouinard, Line	Conseillère pédagogique, Direction des études, Cégep de Chicoutimi	2017
Demers, Élise	Conseillère en égalité, Secrétariat à la condition féminine	2017
Denommée, Christine	Directrice des ressources humaines, Commission scolaire English-Montréal	2019
Fauteux, Madeleine	Personne-ressource, Troubles d'apprentissage, Institut des troubles d'apprentissage	2017
Labrosse, Philippe	Directeur, École Monseigneur-Richard, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	2018
Legault, Kathleen	Directrice, École Sainte-Lucie, Commission scolaire de Montréal	2018
Monast, Louise	Conseillère d'orientation, Commission scolaire des Grandes-Seigneuries	2018
Picknell, Shirley	Membre du comité de parents, Commission scolaire Central Québec	2018
Renaud, Frédérik	Enseignant, Commission scolaire des Découvreurs	2018
Taillon, Marie-Claude	Enseignante de français, École secondaire de Donnacona, Commission scolaire de Portneuf	2019
Lebossé, Catherine	**COORDONNATRICE**	

* Au 31 mars 2017.

Les membres de la Commission de l'enseignement collégial*

Nom	Fonction	Mandat se termine en
Muckle, Christian	Président de la Commission, membre du Conseil	2017
Aubé, Philippe	Directeur adjoint des études, Cégep Limoilou	2019
Bégin, Christian	Professeur, Université du Québec à Montréal	2019
Blais, Sylvain	Directeur général, Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	2019
Côté, France	Conseillère pédagogique, Cégep Marie-Victorin	2018
Gagné, Chantale	Coordonnatrice de la formation continue, Collège Montmorency	2018
Gareau, Brenda	Conseillère pédagogique, Cégep de Saint-Jérôme	2018
Gibeau, Guy	Directeur des études, de Maisonneuve	2018
Girard, Isabelle	Directrice des Services éducatifs jeunes et adultes, Commission scolaire De La Jonquière	2018
Laflamme, Nadia	Enseignante de mathématiques, Cégep de Lévis-Lauzon	2019
Rioux, Pascal	Enseignant en techniques d'inhalothérapie, Cégep de l'Outaouais	2019
Roberge, Michèle	Conseillère d'orientation, Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	2018
Poste vacant	**COORDONNATRICE**	

* Au 31 mars 2017.

Les membres de la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires*

Nom	Fonction	Mandat se termine en
Millette, Louise	Présidente de la Commission, membre du Conseil	2016
B. de Grosbois, Sylvie	Vice-rectrice adjointe à l'enseignement et à la recherche, Université du Québec en Outaouais	2018
Bourque, Pierre	Doyen des études, École de technologie supérieure	2017
Brousseau, Danica	Professeure clinicienne, Département de chiropratique, Université du Québec à Trois-Rivières	2019
Demers, Éric	Coordonnateur, Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaires	2018
Deschenaux, Frédéric	Doyen des études, Université du Québec à Rimouski	2019
Guitton, Daniel	Professeur en neurosciences, Faculté de médecine, Université McGill	2019
Lambert, Mario	Chargé de cours agrégé, Département de mathématiques, Université de Sherbrooke	2019
Lapostolle, Lynn	Directrice générale, Association pour la recherche au collégial	2017
Lee-Gosselin, Hélène	Titulaire, Chaire Claire-Bonenfant — Femmes, Savoirs et Sociétés, professeure titulaire, Faculté des sciences de l'administration, Université Laval	2017
Malacket, Andréanne	Étudiante au doctorat, Faculté de droit, Université de Montréal	2017
Raby, Carole	Professeure, Faculté des sciences de l'éducation, Université du Québec à Montréal	2018
St-Denis, Xavier	Candidat au doctorat en sociologie, Université McGill	2017
Vézina, Hélène	Professeure, Département des sciences humaines et sociales, Université du Québec à Chicoutimi	2018
Vierstraete, Valérie	Professeure, Département d'économie, Faculté d'administration, Université de Sherbrooke	2018
Julien, Mélanie	**COORDONNATRICE**	

* Au 31 mars 2017.

Les membres de la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue*

Nom	Fonction	Mandat se termine en
Blanchette, Christian	Président de la Commission, membre du Conseil	2018
Arseneault, Nancy	Agente de développement et conseillère en orientation, Commission scolaire de Saint-Hyacinthe	2018
Chartrand, Sylvie	Directrice, Service de formation professionnelle et diversifiée, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	2018
Clerc, Isabelle	Professeure titulaire, Faculté des lettres et des sciences humaines, Université Laval	2019
Coulombe, Isabelle	Conseillère syndicale, Service de l'éducation, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec	2017
Dubois, Hélène	Consultante	2019
Filion, Esther	Responsable de projet, Groupe de recherche et de formation sur la pauvreté au Québec	2017
Genest, Karine	Directrice générale, Réseau des services spécialisés de main-d'œuvre	2018
Laberge, Diane	Directrice, Centre Saint-Louis, Commission scolaire de la Capitale	2017
Laprise, Réjean	Directeur et formateur, Centre de formation communautaire de la Mauricie	2019
Lavallée, Richard	Directeur, Service de la formation continue, service aux entreprises et activités internationales, Cégep André-Laurendeau	2020
Paradis Laroche, Jasmine	Chargée de gestion en formation continue, Centre du savoir sur mesure, Université du Québec à Chicoutimi	2018
St-Laurent, Hélène	Conseillère pédagogique en formation générale des adultes, Commission scolaire des Premières-Seigneuries	2019
Turcotte, Michel	Consultant en recherche, sciences de l'orientation	2017
Rousseau, Jean	**COORDONNATEUR**	

* Au 31 mars 2017.

4.2 Les membres du Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2016-2018*

Nom	Fonction
Vézina, Alain	Président du Comité
Daudelin, Colette	Professeure, Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke
Fontaine, France	Retraitée, Université de Montréal
Hétu, Michaël	Enseignant de français, Cégep André-Laurendeau
Jean, Marie-Noëlle	Enseignante, Commission scolaire Marie-Victorin, Commission scolaire Riverside
Labrosse, Philippe	Directeur, École Monseigneur-Richard, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys
Lamy, Étienne	Attaché politique, Association étudiante, Cégep de Sainte-Foy
Lapointe, Claire	Professeure et directrice, Département des fondements et pratiques en éducation, Université Laval
Lefrançois, David	Professeur, Département des sciences de l'éducation, Université du Québec en Outaouais
Pelletier, Yves	Conseiller en gestion du changement, Gestion stratégique et opérationnelle
Teasdale, Joanne	Enseignante, Commission scolaire de Montréal
Gaudreau, Hélène	**COORDONNATRICE**

* Au 31 mars 2017.

4.3 L'organigramme du Conseil supérieur de l'éducation

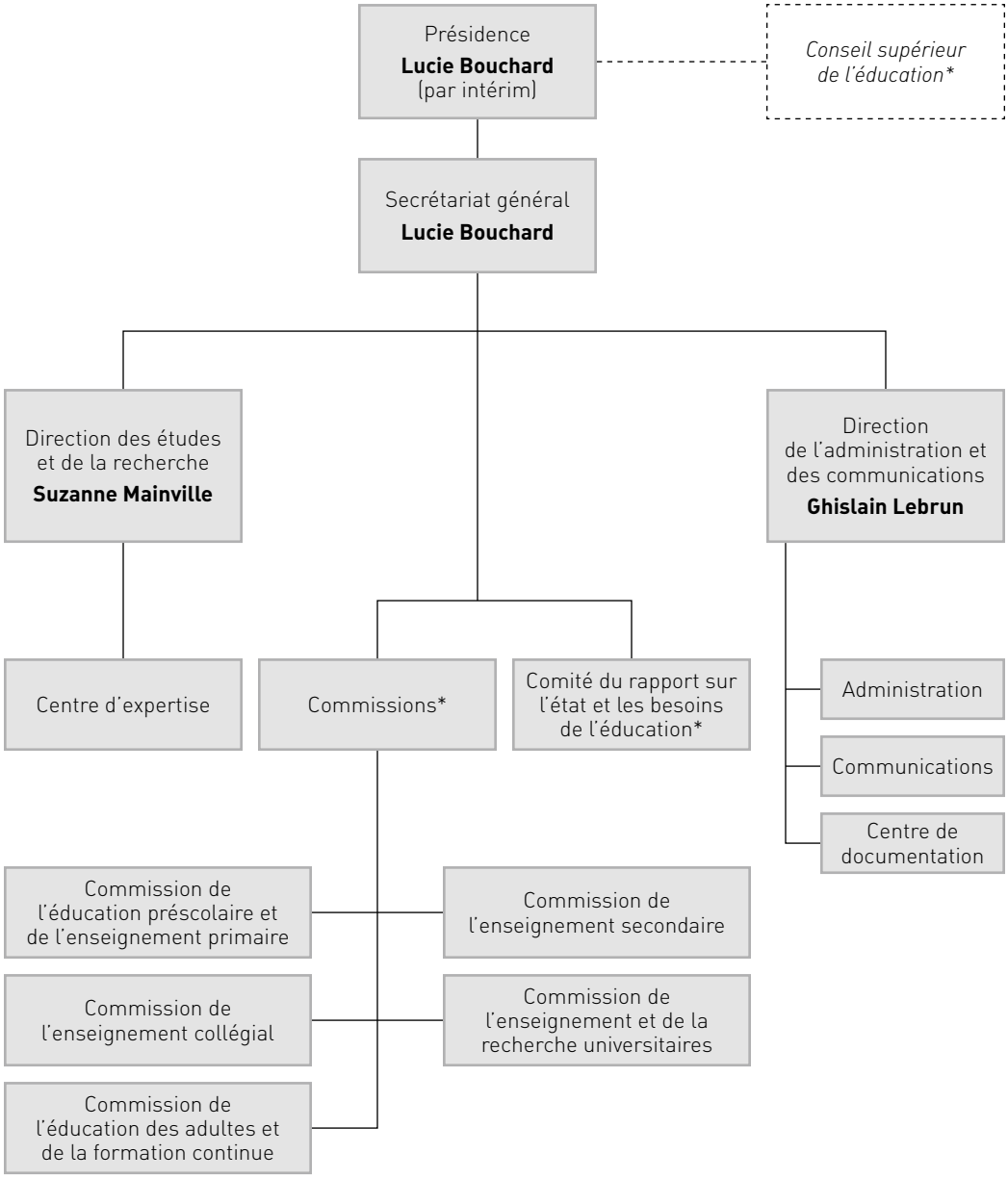

4.4 Les ressources humaines

Effectif en poste au 31 mars 2017

Secteur d'intérêt	2016-2017	2015-2016	Écart
Secrétariat général	5	7	-2
Direction des études et de la recherche	9	9	
Direction de l'administration et des communications	7	7	
Total	**21**	**23**	**-2**

Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2107

Catégorie	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total des heures rémunérées (3) = (1) + (2)	Total en ETC transposés (4) = (3)/1826,3 h	Nombre d'employés au 31 mars 2017
Personnel d'encadrement (y compris les administrateurs d'État)	5 481,00	0,00	5 481,00	3,00	3
Personnel professionnel	25 502,48	72,07	25 574,54	14,00	13
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	10 258,80	0,00	10 258,80	5,62	5
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	0,00	0,00	0,00	0,00	0
Total en heures	**41 242,28**	**72,07**	**41 314,34**	**22,62**	**21**
Total en ETC transposés (total heures rémunérées/1826,3 h)	**22,58**	**0,04**	**22,62**		

Source : SCT, Sinbad

Heures rémunérées du 1er avril au 31 mars

Organisme	2016-2017 Heures rémunérées
Conseil supérieur de l'éducation	41 314,34

Source : SCT, Sinbad

Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État

La cible d'effectif de 25 postes équivalents temps complet fixée pour la période a été respectée.

Départ à la retraite

Il n'y a eu aucun départ à la retraite durant la période visée.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2016-2017	2015-2016
Taux de départ volontaire (%)	16	8

4.5 Les ressources financières

Commentaires généraux

La nature, l'ampleur et la portée des avis et des rapports que le Conseil produit sont très variables d'un objet à l'autre. Certains sont produits en réponse à des projets de modification réglementaire, d'autres à la demande expresse des autorités ministérielles. L'occurrence de ce type d'avis est très peu prévisible d'un exercice à l'autre.

D'autres avis sont préparés à l'initiative du Conseil même. Le processus complet de production d'un avis d'initiative ou d'un rapport sur l'état et les besoins de l'éducation s'échelonne généralement sur une période variant d'une année et demie à deux années, période pendant laquelle se succèdent des étapes de recension des savoirs savants, d'enquêtes auprès des acteurs sur le terrain (sondages, entrevues ou appels de mémoire), de rédaction et de délibérations au sein des commissions concernées et de la table du Conseil. De plus, les avis et les rapports du Conseil requièrent généralement des travaux d'édition, de publication et de diffusion.

L'occurrence et le nombre d'avis produits à la demande expresse des autorités ministérielles, la nature, l'envergure et le stade d'avancement des rapports et des avis d'initiative ainsi que la variabilité des coûts de chacune des étapes selon les thèmes traités (recherches, enquêtes sur le terrain et travaux d'édition) sont autant de facteurs qui rendent difficile, voire inopportune, la comparaison des coûts de fonctionnement d'une année à l'autre. C'est pourquoi, dans ce rapport, le Conseil ne fait pas cet exercice de comparaison de façon systématique.

Au cours de l'exercice 2016-2017, le Conseil supérieur de l'éducation a néanmoins continué de porter une attention particulière à la gestion et au contrôle de ses dépenses d'exploitation. Aussi, le Conseil a été en mesure d'atteindre les objectifs fixés par le gouvernement au regard d'une gestion rigoureuse des fonds publics.

Le Conseil est constamment à la recherche de mesures qui permettent d'améliorer son efficience et son efficacité. Par exemple, il a continué de bonifier ses pratiques de diffusion électronique d'avis et de rapports en vue, notamment, de limiter le nombre d'exemplaires distribués en version papier. Il a recouru aux technologies de l'information, lorsque cela était possible, à l'occasion de ses consultations ainsi que de ses rencontres et de celles de ses instances, dans l'intention de restreindre les coûts de déplacement de ses membres et de son personnel.

Budget et dépenses (en milliers de dollars) Exercice se terminant le 31 mars 2017	**Crédits votés**	**Budget modifié**	**Dépenses**
Rémunération Traitements	2 084,6	2 084,6	1 622,9
Fonctionnement	425,5	425,5	285,7
Amortissement	15,2	15,2	10,6
Total budget de dépenses Total partiel	2 525,3	2 525,3	1 919,2
Immobilisations	10	10	0
Total budget de dépenses et d'immobilisations	**2 535,3**	**2 535,3**	**1 919,2**

Rémunération

Deux principaux facteurs expliquent l'écart entre les dépenses réelles et les crédits votés.

Le Conseil a sursis à pourvoir deux postes de coordination devenus vacants afin de bien évaluer l'incidence d'une décision du Conseil du trésor du 12 janvier 2016, qui établissait à 22 % le quota des emplois professionnels de complexité supérieure au Conseil supérieur de l'éducation.

Or, cinq des seize emplois professionnels au Conseil, soit 38 % de l'effectif professionnel, ont été évalués de niveau expert alors qu'un sixième a été évalué de niveau émérite. Ces postes sont ceux des responsables de

la coordination de l'une des cinq commissions du Conseil ainsi que celui de la responsable de la coordination du Comité sur l'état et les besoins de l'éducation. Tous ces emplois étaient reconnus de niveau de complexité supérieure depuis 1999. Cette reconnaissance avait été entérinée par le comité spécial mis sur pied par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en 2006.

Concrètement, cette décision fait ainsi passer de six à quatre le nombre de postes de complexité supérieure. Au regard de cette directive, le Conseil est donc confronté à des enjeux importants, soit l'exercice même de sa mission et la rétention d'un personnel qualifié ayant les compétences et l'expertise nécessaires à l'exercice de ces emplois.

Par ailleurs, deux autres postes, soit un poste d'agent de recherche et un poste de technicien en administration, sont demeurés vacants pendant plusieurs mois et n'ont pu être pourvus avant le 31 mars en raison de délais administratifs.

Fonctionnement

L'exercice 2016-2017 a été marqué par la tenue de plusieurs consultations auprès d'experts ainsi que de praticiens. Certains des travaux menés durant cette période connaîtront leur aboutissement en 2017-2018. La diminution des dépenses de fonctionnement est principalement attribuable à une réduction des dépenses en ressources informationnelles, des dépenses en services professionnels et des frais de déplacement. La réduction du nombre de membres de ses commissions, la vacance de 5 des 22 postes de la table et la fin des travaux de mise à niveau de l'infrastructure informatique du Conseil sont les principaux postes de dépenses qui ont contribué à cette diminution.

Contrats de services

Le Conseil supérieur de l'éducation n'a accordé aucun contrat de services de 25 000 $ et plus en 2016-2017.

4.6 Les bonis au rendement accordés en 2016-2017 pour la période d'évaluation du rendement du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

	Nombre de bonis au rendement	Montant total 000 $
Cadres	0	0
Cadres juridiques	0	–
Titulaires d'un emploi supérieur à temps plein	0	–
Total	**0**	**0**

4.7 Les ressources informationnelles

Débours planifiés et réels en ressources informationnelles pour la période 2016-2017

	Débours planifiés	Débours réels
Projets de développement	0	0
Activités de continuité	92,4	90,6
Total	**92,4**	**90,6**

Les dépenses réelles pour 2016-2017 ont été 1,9 % plus faibles que les dépenses planifiées et 29,6 % plus faibles que les dépenses pour l'exercice 2015-2016, une année au cours de laquelle des sommes importantes ont été investies dans la modernisation des infrastructures informatiques, notamment en matière de stockage de données.

Le Conseil n'a réalisé aucun projet au sens de la directive gouvernementale en matière de gestion des projets en ressources informationnelles.

En 2016-2017, le Conseil a poursuivi son plan de mise à jour de son parc informatique ainsi que la mise à niveau des logiciels avec notamment le passage à la suite Office 2016. Aussi, pour se conformer aux exigences de la Loi canadienne anti-pourriel, le Conseil a révisé son système d'envoi de courriels aux abonnés de son site Web et s'est donné des outils pour améliorer la sécurité de ce système. Cette opération a également permis d'instaurer un mécanisme d'abonnement et de désabonnement plus efficace et plus fiable.

Le Conseil a aussi amorcé la refonte de la structure de son arborescence réseau qui, avec le temps, avait beaucoup perdu en efficience. Cet exercice vise à déterminer la meilleure façon pour le Conseil d'organiser ses données opérationnelles, de baliser l'accès à l'information par les différents utilisateurs et de protéger les données à caractère plus sensible. La première phase a été achevée et le projet devrait être finalisé au courant de l'année 2017-2018. Les deux grands axes de cette refonte sont une nouvelle approche de sécurité de l'information fondée sur la définition de rôle et une révision de certains de nos processus d'affaires.

Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité Web

Le Conseil supérieur de l'éducation s'assure que ses travaux sont accessibles au milieu de l'éducation et au grand public. En 2010, il a entrepris un vaste chantier pour rendre son site Web et ses publications conformes au Standard sur l'accessibilité pour les personnes handicapées. Ce standard a été élaboré par le ministère des Services gouvernementaux, en collaboration avec l'Office des personnes handicapées du Québec.

Plusieurs modifications ont été apportées aux pratiques d'édition sur le site Web du Conseil pour répondre de plus en plus au standard sur l'accessibilité d'un document téléchargeable (par exemple, l'utilisation d'un logiciel approprié ou l'édition sur une colonne, etc). Ainsi, toutes les sections du site Web respectent les standards préconisés, et les documents déposés sur le site du Conseil depuis 2011 peuvent être consultés avec les différents logiciels utilisés par les personnes handicapées.

Conformité : Toutes les sections du site Web et tous les documents téléchargeables sont conformes aux standards SGQRI 008-01 et SGQRI 008-02. Le standard SGQRI 008-03 ne s'applique pas actuellement, puisque le site Web ne contient aucun contenu multimédia.

Résumé des réalisations : Le Conseil a participé à toutes les sessions d'information sur l'accessibilité Web. Une analyse de chacune des 54 pages de son site, analyse validant les 22 exigences des standards, a été réalisée. Toutes les modifications nécessaires pour rendre les contenus accessibles ont été effectuées et les textes en sous-titre pour les contenus multimédias ont été produits. Enfin, un outil a été conçu pour transformer les documents dans un format utilisable par les fournisseurs de services graphiques dont les logiciels ne correspondaient pas aux exigences.

Plan d'action : Un document de planification décrivant les étapes de projet de standardisation a été produit.

Sensibilisation et formation : Les fournisseurs de services graphiques ont été informés. Une réunion d'information portant sur l'accessibilité Web a été tenue avec toute la permanence du Conseil.

Exemples de solutions pour favoriser l'accessibilité :

- Texte de remplacement pour une image et surtout pour un lien image ;
- Capacité de naviguer sans souris, d'ouvrir un menu, d'activer un hyperlien, etc. ;
- Possibilité de cliquer sur l'étiquette d'un bouton radio plutôt que sur le bouton lui-même, ce dernier geste exigeant beaucoup de précision ;
- Langage dans la plus simple expression adapté aux personnes ayant une incapacité cognitive (ici, les textes de la page d'accueil sont écrits dans un langage commun) ;
- Système de navigation simple à comprendre et cohérent dans tout le site.

Ressources mises à contribution : La mise en œuvre a été réalisée à l'interne par les responsables des technologies de l'information et de la communication en collaboration avec les fournisseurs concernés par la publication des documents du Conseil.

ANNEXES

ANNEXE 1 Indicateurs 2016-2017 au regard du Plan stratégique 2015-2018 du Conseil supérieur de l'éducation

ENJEU 1
Une organisation reconnue pour la qualité et la pertinence de ses productions et par son rayonnement

Orientation 1
Conseiller le ou la ministre et éclairer les parties prenantes du milieu de l'éducation en favorisant une meilleure compréhension des enjeux du système éducatif et par le rayonnement de la pensée du Conseil.

AXE : RÔLE CONSEIL

Objectif 1
Éclairer la prise de décision et proposer au ou à la ministre[5] ainsi qu'aux parties prenantes du milieu de l'éducation une lecture des enjeux actuels et prospectifs pour le système éducatif québécois.
Indicateur : Nature et nombre de publications diffusées :
Cible : Au moins deux publications par année.

AXE : NOTORIÉTÉ

Objectif 2
Faire connaître le caractère distinctif de sa mission et sa contribution au développement de l'éducation.
Indicateurs :
- Nombre d'activités publiques à l'initiative du Conseil ;
- Nombre d'activités publiques auxquelles participe le Conseil ;
- Résultat de l'analyse de l'auditoire Web ;
- Nombre d'activités tenues pour souligner les 50 ans du Conseil.

AXE : RAYONNEMENT DE LA PENSÉE

Objectif 3
Favoriser l'appropriation des publications du Conseil par les acteurs de l'éducation, les milieux intéressés et la population.
Indicateurs :
- Résultats de l'analyse de la couverture médiatique en tenant compte de la nature du thème traité, des acteurs de l'éducation concernés ainsi que des milieux intéressés ;
- Analyse des résultats des activités de diffusion (nombre de référencements, nombre de demandes et de téléchargements de documents, nombre de visiteurs du site Web, etc.) ;
- Nombre de demandes de présentation d'avis.

Orientation 2
Maintenir une expertise de haut niveau pour répondre à la diversité des mandats.

AXE : EXPERTISE DE HAUT NIVEAU

Objectif 4
Favoriser la mise à contribution d'une expertise diversifiée pour assurer l'efficacité et l'efficience de l'organisation.
Indicateurs :
- En 2015-2016, élaboration d'un portrait des expertises actuelles et requises ainsi que d'un plan des besoins de formation et des effectifss ;
- Nombre d'activités d'actualisation et de transmission des savoirs interne et externe ;
- Pertinence des collaborations établies avec des partenaires externes dans les domaines de l'éducation et de la recherche ;
- Nombre de processus et d'outils de travail révisés :

Cible : Une révision associée au mode de travail et une révision associée à la diffusion des productions.

5. Actuellement, les avis du Conseil sont transmis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur.

ENJEU 2
Une participation représentative et inclusive

Orientation 3
Être un reflet dynamique de la société québécoise dans sa diversité sociale et sa pluralité des points de vue et des valeurs.

AXE : QUALITÉ DES DÉLIBÉRATIONS

Objectif 5
Mettre en œuvre les moyens qui favorisent la qualité des délibérations au sein de la table du Conseil et de ses instances.
Indicateur : Initiatives et résultats pour l'accueil et l'information des nouveaux membres :
Cible : 100 % des nouveaux membres joints.

AXE : MÉCANISMES DE CONSULTATION

Objectif 6
Recourir à des mécanismes appropriés de consultation des groupes d'intérêts et des acteurs de la société civile pour alimenter la pensée du Conseil.
Indicateur : Évaluation de la pertinence des modes de consultation utilisés :
Cible : Évaluation d'au moins deux activités de consultation.

ANNEXE 2 Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation

Objet et champ d'application

1. Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, c. M-30, r. 1[6]), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des membres du Conseil supérieur de l'éducation.

   Sont considérés comme administrateurs publics la ou le titulaire de la présidence et les membres du Conseil nommés par le gouvernement. Le Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation s'applique également aux membres des commissions et des comités du Conseil.

Principes d'éthique

2. Les membres ainsi nommés sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à l'accomplissement de la mission de l'État.

3. Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules énumérer toutes les actions à privilégier ni décrire toutes les actions à éviter. Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.

Règles de déontologie

Discrétion

4. Les membres sont tenus à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et sont tenus, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue à ce titre.

Relations avec le public

5. Seuls peuvent agir ou parler au nom du Conseil la ou le titulaire de la présidence et, dans certains cas, d'autres membres expressément mandatés. Il est de tradition que les personnes autorisées à parler au nom du Conseil ne commentent pas l'actualité ni les déclarations ministérielles. Elles s'en tiennent à l'explication des positions du Conseil.

Neutralité

6. Les membres doivent, dans l'exercice de leurs fonctions pour le Conseil, agir indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.

7. La ou le titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État, faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

Activités politiques

8. La ou le titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État, informer le secrétaire général du ministère du Conseil exécutif avant de présenter sa candidature à une charge publique élective.

9. La ou le titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État dont le mandat est à durée déterminée, se démettre de ses fonctions si elle est élue ou s'il est élu et accepte une charge publique à temps plein.

6. Édicté en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, c. M-30, a. 3.0.1).

Conflits d'intérêts

10. Les membres doivent éviter de se placer, dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de quelque nature que ce soit, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public.

11. Les membres ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Conseil.

12. Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peut être accordé par le Conseil dans le but d'obtenir les services de ses membres, à l'exception, dans le cas de la ou du titulaire de la présidence, de la rémunération prévue pour l'exercice de ses fonctions.

13. Les membres ne peuvent solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indus pour eux-mêmes ou un tiers.

14. La ou le titulaire de la présidence du Conseil ne peut, en tant qu'administrateur d'État, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association dont la nature des activités met en conflit ses intérêts personnels et les devoirs de ses fonctions.

15. Tout autre membre qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Conseil doit, sous peine de révocation, déclarer par écrit cet intérêt à la présidente ou au président du Conseil et, le cas échéant, s'absenter des réunions au moment où un sujet à l'ordre du jour risque de le placer en situation de conflit d'intérêts.

Exclusivité de service

16. La personne titulaire de la présidence du Conseil doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité qui l'a nommée l'affecte aussi à d'autres fonctions.

17. La ou le titulaire de la présidence du Conseil peut, avec le consentement de l'autorité compétente, exercer des fonctions d'enseignement ou des activités didactiques rémunérées.

L'après-mandat

18. Il est interdit aux membres de divulguer, après avoir terminé leur mandat, une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions au Conseil ou d'utiliser, à leur profit ou pour un tiers, de l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de leurs fonctions.

Mesures d'application

19. En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

20. La ou le titulaire de la présidence du Conseil est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Cette personne doit s'assurer du respect par tous les membres des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente des cas de manquement.

21. Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente pour permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.

22. L'autorité compétente fait part au membre concerné du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'elle ou qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, à sa demande, se faire entendre sur le sujet.

23. Suivant la conclusion que le membre du Conseil a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.

24. La sanction imposée est soit la réprimande, soit la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois si le membre en cause est administrateur d'État à temps plein, soit la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

Formulaire indiquant la connaissance des principes d'éthique et des règles de déontologie

Je déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation.

Nom (en lettres moulées) : _____

Signature : _____

Date : _____

Conseil supérieur
de l'éducation
Québec

50-0502